

SÉMINAIRE D'ÉVALUATION DU SCOT

5 juillet 2018
Seyssins

Temps introductif et rappel des objectifs

Yannik OLLIVIER, Président de l'EP-SCoT
Martin VANIER, Professeur à l'Institut d'Urbanisme
de Paris
Philippe AUGER, directeur de l'EP-SCoT

Préalable/amorce

L'équilibre des territoires : que met le SCoT
derrière ce terme ? Un contexte en évolution

Éléments éclairant le débat

Mise en bouche sur l'autonomie de
fonctionnement des territoires de la GREG
Politique de l'habitat
Équilibre et autonomie des secteurs de la GREG :
Logement (rappel), Développement
économique, Commerce, Déplacements

Récapitulatif

Penser le fonctionnement et le devenir de la
GREG dans un contexte en évolution

Présentation du document d'appui de l'AURG :

Murielle PEZET-KUHN, Françoise PICHAVANT,
Gabriel JOURDAN, Julien CLEMENTI, Emmanuel
BOULANGER, Vincent ESCARTIN

Animation des débats : MARTIN VANIER

Conclusion : Yannik OLLIVIER

Document réalisé avec le concours de l'Agence
d'Urbanisme de la Région Grenobloise



Temps introductif



Yannik OLLIVIER, Président de l'EP- SCoT

Lors du dernier séminaire, nous avons constaté que les participants recevaient un flot d'informations intéressantes mais dont le volume important empêchait le débat. Nous allons donc essayer d'avancer davantage dans le débat. Je vous rappelle que nous avons engagé l'évaluation du SCoT, non pour nous acquitter seulement de notre obligation mais pour regarder comment le SCoT a été appliqué, ce qu'il a apporté, ce qu'il a pu éviter et ce qu'il pourra apporter dans le futur.

Nous allons aborder au cours de cette séance trois thèmes : **l'Economie, le Commerce et des Déplacements**, pour lesquels nous réagiront sur les données recueillies et présentées par l'Agence d'Urbanisme, en nous questionnant notamment sur le rôle de « Cœur de chauffe » de l'agglomération.

Je rappelle également que nous allons travailler entre membres du conseil syndical de l'EP-SCoT. Nous ne sommes donc pas réunis pour adopter des postures ni pour nous donner un brevet de satisfaction à la sortie.



Martin VANIER, Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris Animateur des échanges

Nous sommes engagés dans un processus de 5 séances qui va prouver sa qualité progressivement. J'insiste sur le fait qu'il faut que nous parvenions à accumuler des idées, des remarques, des orientations, mais pas des engagements car cette étape est du ressort du conseil syndical. Il s'agit de séminaires de travail avec liberté de parole et sans postures. Vous êtes des élus locaux dépositaires d'un ancrage territorial important mais ce que vous avez à embrasser est beaucoup plus large. Il s'agit de la Grande Région de Grenoble, pas de votre EPCI. J'ai eu l'impression la dernière fois que certains élus restaient trop ancrés sur leur périmètre.

Avant de passer la parole aux collègues de l'Agence, je rappelle le fond de l'affaire : **de quel SCoT avons-nous besoin ?** La réponse va de l'ancien SCoT à un outil plus léger jusqu'à quelque chose de beaucoup plus puissant. C'est sur cette amplitude politique considérable que vous allez forger des éléments de réponse.



Philippe AUGER, directeur de l'EP- SCoT

Rappel du calendrier : un bilan qui s'implémente au fur et à mesure des séminaires

Nous allons établir un bilan de la mise en œuvre du SCoT en 5 séminaires SCoT (élus du Comité syndical et leurs suppléants + leurs techniciens + élus des villes centre +Etat). La préparation a été réalisée par un Groupe Projet Scot qui regroupe les techniciens des EPCI, DDT, EP SCoT et l'Agence d'urbanisme. Vous disposerez de documents de synthèse et d'un document du Conseil des réseaux de développement.

Feuille de route du bilan : évaluation de l'application du SCoT

Tirer le bilan de ce « qu'on a fait »

- Constats chiffrés / Retours d'expériences / Résultats thématiques des enquêtes / Eléments d'évolution du contexte
- Est-ce que l'on va ou pas dans la bonne direction par rapport aux orientations ? Est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ?

Tirer le bilan de ce qui marche / ne marche pas

- Points forts / blocages ou freins liés :
 - aux difficultés d'application des prescriptions
 - aux moyens disponibles : humains, financiers, réglementaires...
 - aux acteurs : divergence d'intérêts, de point de vue...
 - à l'inadéquation avec les évolutions de contexte...

" Apprécier collectivement l'imputabilité :

- Quelles sont les évolutions dues à l'application du SCoT ? (En distinguant entre la toile de fond du contexte et le SCoT).
- Pertinence des orientations au regard, notamment des constats, des évolutions de contexte et de l'atteinte des objectifs fixés.

« Vérifier la pertinence des choix de développement du SCoT, de ses orientations et objectifs du rôle du SCoT sur les questions traitées »

Nous partagerons ensuite notre bilan avec les acteurs du territoire et des territoires voisins.

Séminaires 1 ^{er} semestre	Séminaires – 2 nd semestre	Accompagnement :	Partage avec les acteurs du territoire
<p>24 Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Production de logements et diversité du parc ➤ Consommation d'espace <p>5 Juillet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Equilibre des territoires : habitat / emploi / déplacement / commerce 	<p>27 Septembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre de vie ➤ Valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces <p>8 Novembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attractivité ➤ Evolution du système de développement économique territorial 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence d'urbanisme : travaux techniques dont enquêtes, repérage et valorisation d'expériences, partage avec les techniciens, alimentation des travaux des élus et acteurs, suivi des BET ▪ Martin Vanier, Alain Faure, Pierre Merle : animation des séminaires, regard extérieur, interviews des élus et acteurs ▪ Conseil de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PPA (dont Etat, PNR, Département, Région, chambres consulaires, ...) ➤ Acteurs de la société civile : conseils de développement, associations, UNICEM... ➤ Territoires voisins ➤ Universités
<p>Documents produits pour chaque séminaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilan technique s'implémentant au fur et à mesure > Agence ✓ Relevé de conclusions des séminaires > M. Vanier 			

Rappels sur le système de repères



Murielle PEZET-KUHN, Directrice d'études environnement AURG

LEGENDE DES REPÈRES VISUELS

SCoT 2030

➤ Est-ce que l'on va ou pas dans la bonne direction par rapport aux orientations ?



Oui



Partiellement



Non

➤ Est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ?



Objectif atteint



Objectif partiellement atteint



Objectif à atteindre

➤ Les évolutions constatées sont-elles potentiellement imputables au SCoT ?



Fortement



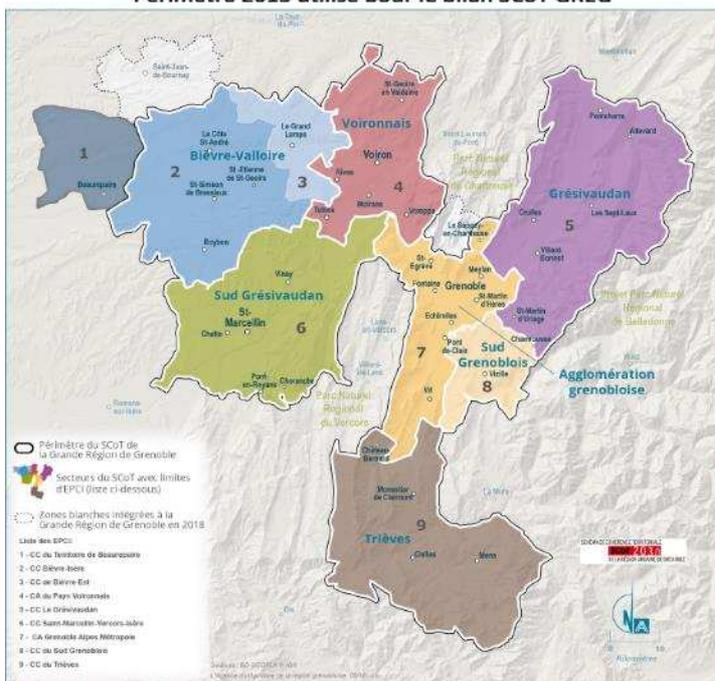
Partiellement



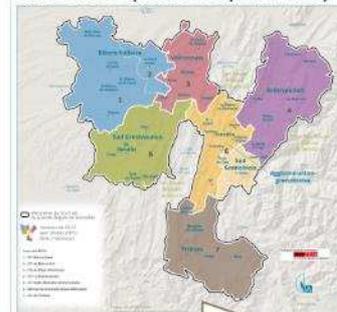
Faiblement

Le périmètre du bilan est celui du SCoT en 2013.
Le périmètre du portrait est celui du SCoT élargi.

Périmètre 2013 utilisé pour le bilan SCoT GREG

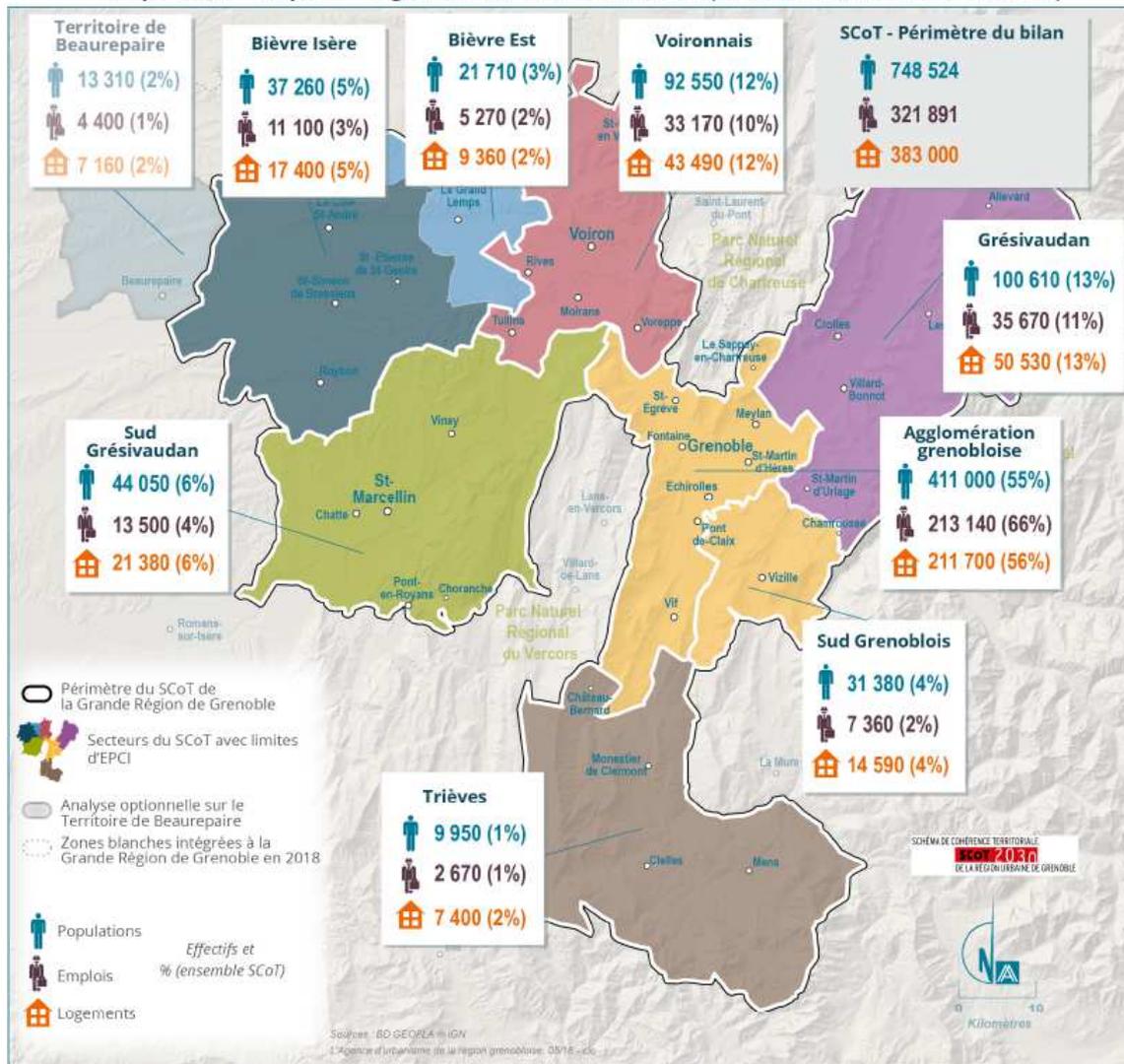


Périmètre utilisé pour le portrait GREG 2018 (dossier complémentaire)



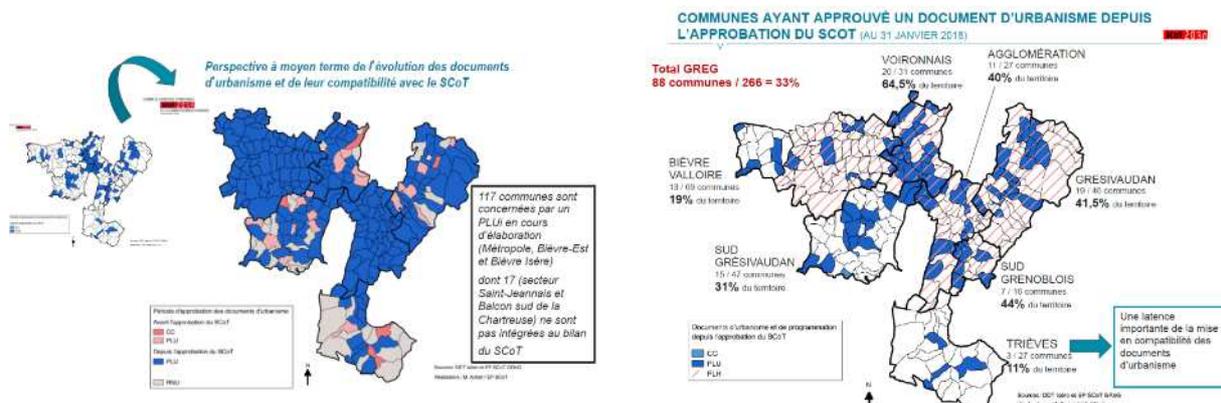
Surface GREG 2018 = 373 200 ha
268 communes

Population – emplois – logements au sein de la GREG (INSEE 2017, millésimé RP 2014)



Etat d'avancement actuel et à moyen terme des documents d'urbanisme

La couverture future du territoire en documents d'urbanisme (à gauche) sera beaucoup plus conséquente qu'aujourd'hui.



Préalable/amorce

L'équilibre des territoires, que met le SCoT sous ce terme ?



Murielle PEZET-KUHN, AURG

Rappel : un contexte d'élaboration du SCoT incitant les élus à vouloir renverser les tendances en cours

« Equilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines »

Un contexte de périurbanisation engendrant des dysfonctionnements nombreux

Étalement urbain

- > Consommation d'espaces naturels et agricoles
- > Fragmentation de la biodiversité
- > Coûts financiers et environnementaux de l'extension des réseaux
- > ...

Dépendance vis-à-vis de l'usage de la voiture avec de plus en plus de km parcourus au quotidien

- > Système de transport sous tensions et alimentant la congestion
- > Consommation d'énergie, émissions de GES, nuisances et pollutions
- > Impacts sanitaires...

Spécialisation des espaces : développement de l'emploi concentré dans un nombre limité de pôles, développement de pôles commerciaux de périphérie...

Villages, bourgs et petites villes du périurbain et des territoires ruraux = des espaces privilégiés pour le développement résidentiel

- > Ségrégation socio-spatiale croissante
- > Coûts de l'accueil de population dans les communes dépourvues des équipements et services suffisants
- > Captation d'une part importante des dépenses de consommation par les pôles commerciaux périphériques concurrençant les commerces de centre-bourg
- > ...

PADD – DOO : Equilibrer et polariser le développement des territoires, pourquoi ?

Pour limiter les dysfonctionnements de la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines et pour mettre en cohérence : répartir différemment le développement de la population, de l'emploi, des commerces... entre les secteurs et les pôles, sur la base :

- d'une vision commune du positionnement de la GREG à l'échelle régionale ;
- du développement de coopérations avec les territoires voisins ;
- Tout en renforçant les solidarités internes et le respect mutuel.

Localisation de l'habitat, des commerces et des services à la personne

- Limiter la concentration de ces fonctions
- Prévenir la désertification de certains territoires
- Limiter l'hypertrophie des pôles commerciaux périphériques

Emploi et habitat

- Accompagner le développement économique par une offre de logement suffisante à l'échelle du bassin de vie

- Mettre en place les conditions pour que les ménages puissent habiter plus près de leur lieu de travail

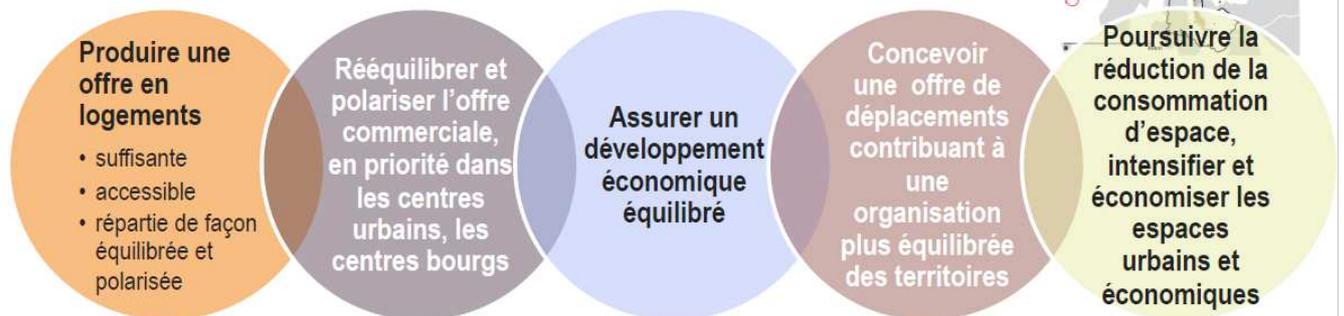
Urbanisme et transports

- Limiter l'allongement des déplacements
- Limiter la dépendance vis-à-vis de l'usage Urbanisme et transports de l'automobile

Des orientations et objectifs du DOO pour orienter la localisation du développement futur...

... en s'appuyant sur une armature hiérarchisée de pôles

... à laquelle sont liés des objectifs articulés :



... objectifs concourant à :

- conforter **des fonctionnements équilibrés à l'échelle de la GREG** (accessibilité de tous aux grands équipements, aux grands pôles d'emplois...);
- favoriser **les fonctionnements de proximité** : pour que chaque secteur **puisse être plus autonome** pour les activités de la vie quotidienne (équipements, services, emplois, commerces) ... sans peser sur la capacité des voisins à se développer de manière équilibrée ;
- préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, la biodiversité, les ressources naturelles et paysagères, à limiter les GES et consommations d'énergie.

Un contexte en évolution

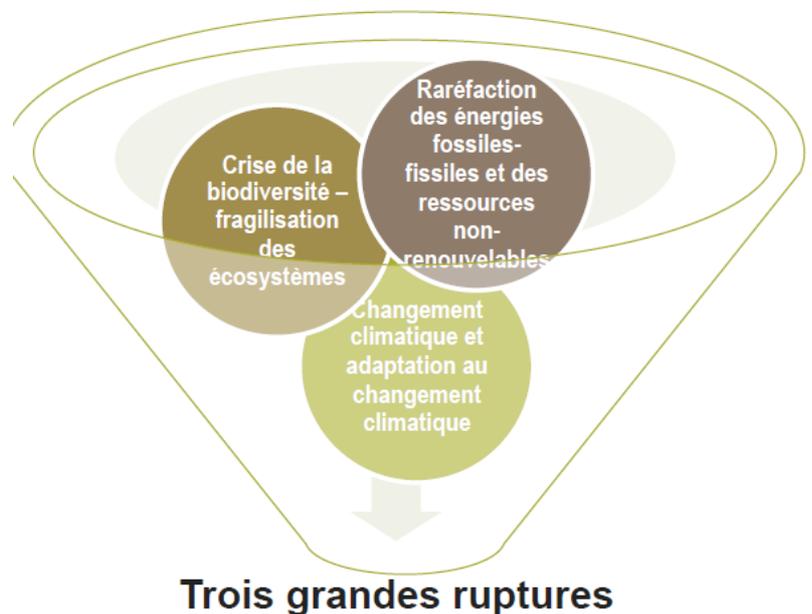


Françoise PICHAVANT, Directrice d'études observation - AURG

Avant de rentrer dans le bilan technique, rappel sur l'évolution du contexte :

Des tendances lourdes se confirment :

- **Crise des finances publiques**
- **Evolution du maillage territorial des services publics**
- **Métropolisation**
- Développement du numérique
- Développement des stratégies territoriales relatives à l'énergie, à l'environnement et à la santé publique
- Vieillesse de la population
- Fragmentation socio-spatiale -
- Paupérisation
- Crise du politique, de la démocratie
- Développement des écoquartiers, de la nature en ville



Un nouveau paysage institutionnel

- Généralisation et extensions des intercommunalités :
 - En 2011, 15 EPCI (hors territoire de Beaurepaire) et quelques communes isolées.
 - EN 2018, 7 EPCI qui couvrent tout le territoire et ont des compétences accrues, dont 1 métropole
- Evolution de la répartition des compétences entre collectivités, nouvelles compétences, notamment en termes de mobilité (Loi NOTRe, projet de LOM)
- Des nouveaux venus dans le paysage de la planification avec une montée en puissance :
 - " de l'échelle régionale : SRCE, SRDEII, SRADDET
 - " de l'échelle des EPCI : PLUi, PLUiHD
- Une évolution du rapport aux risques naturels et technologiques, dont une nouvelle doctrine de l'Etat sur le risque inondation

Des thématiques émergentes qui interpellent l'aménagement

Comment répondre à la prise de conscience accrue des fragilités de notre société :

" Collapsologie – résilience face à la vulnérabilité des territoires au changement climatique : comment le territoire peut-il se préparer à surmonter, voire prévenir des chocs d'ordre environnemental, énergétique, financier, sociétal ... ?

Quelle prise en compte des nouvelles problématiques ?

" Autonomie alimentaire des territoires / " Bien-vivre / " Santé et urbanisme " / ...

Un bilan qui doit aussi tenir compte des répercussions de la crise de 2008 :

Certaines évolutions (emplois) sont insuffisantes, en volume, pour véritablement peser sur le rééquilibrage escompté.

Les prévisions socio-démographiques tablaient, à l'échelle de la GREG, sur la période 2010-2030 sur :	Au cours des 5 dernières années (données INSEE 2017), on a gagné :
✓ 100 000 habitants supplémentaires [25 000 en 5 ans]	+ 24 500 habitants
✓ Un vieillissement de la population	+ 20 250 personnes de 60 ans et +
✓ 76 000 ménages supplémentaires [19 000 en 5 ans]	+ 18 700 ménages
✓ 40 000 emplois supplémentaires pour accompagner l'accroissement démographique et permettre une baisse du chômage. [10 000 en 5 ans]	+ 2 600 emplois

Quid de l'application des objectifs d'équilibrage des territoires dans un contexte moins dynamique que prévu ?



Yannik OLLIVIER

Vous nous dites que lorsqu'on a élaboré le SCoT, on était dans une perspective de croissance, avec notamment une prévision de 10 000 emplois supplémentaires. Nous ne sommes donc plus dans un SCoT de croissance.



Françoise PICHAVANT

C'est un contexte qui touche plusieurs métropoles. Grenoble est dans une situation intermédiaire, Aix-en-Provence ou Rennes ont une dynamique assez proche de celle de Grenoble, tandis que Lyon, Bordeaux et Nantes sont montés en puissance dans la décennie précédente. Montpellier est quant à elle toujours dynamique.



Yannik OLLIVIER

Ces métropoles de tête étaient des CUB, pas Grenoble.



Christine GARNIER, Vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, élue de Grenoble

Concernant les emplois, il s'agit d'un solde. Il faut voir ceux qui ont été perdus et gagnés.

Éléments éclairant le bilan



Murielle PEZET-KUHN, directrice d'études
Environnement, AURG

Mise en bouche sur l'autonomie de
fonctionnement des territoires de la GREG et
questions fil rouge pour le débat final

Le projet de territoire du SCoT :

- Basé sur le confortement de l'attractivité de la GREG et sur la limitation des dysfonctionnements existants,
- S'appuyant sur la volonté de répartir de manière équilibrée le développement...
... est-il toujours adapté ?

Quelle pertinence, efficacité, opérationnalité des outils SCoT (armature urbaine hiérarchisée, objectifs de rééquilibrage logements, emplois...) pour :

- Renforcer l'autonomie des secteurs dans les fonctionnements de proximité ?
- Limiter les dysfonctionnements de la périurbanisation ?

Quelle évolution de l'outil SCoT pour l'adapter aux évolutions d'ambitions et de besoins :

- Subsidiarité entre le SCoT, les documents cadre (PLUi, PDU, PLH...) et les politiques publiques relayant le SCoT.
- Périmètre géographique.
- Gouvernance et compétences de l'EP SCoT.

Martin VANIER : Votre périmètre de SCoT est très particulier...

Muriel PEET-KUHN : Il a de très grands bras...

Martin VANIER : Oui, il est un peu « monstrueux » ...

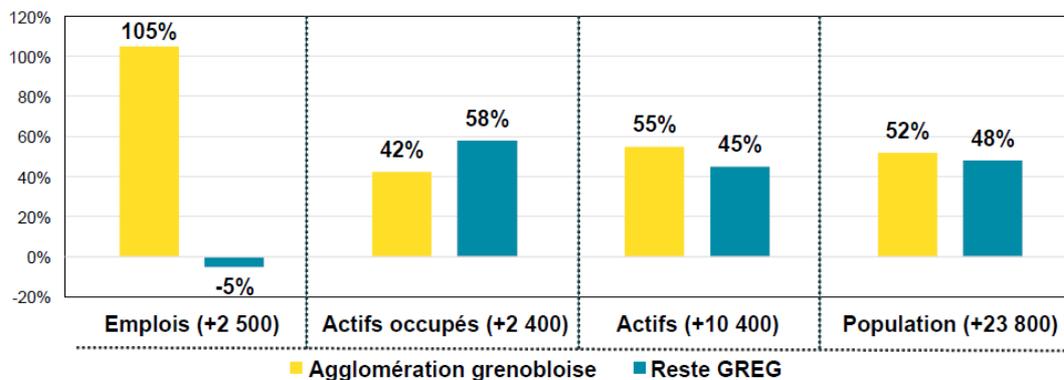
Observe-t-on une répartition plus équilibrée de la croissance entre l'agglomération et le reste de la GREG ?



Gabriel JOURDAN, Chargé d'études mobilités/territoires, AURG

Est-ce que l'on va vers une autonomie de fonctionnement des territoires ?

Répartition de la croissance 2009-2014 entre l'agglomération et le reste de la GREG
Source : INSEE RP 2017



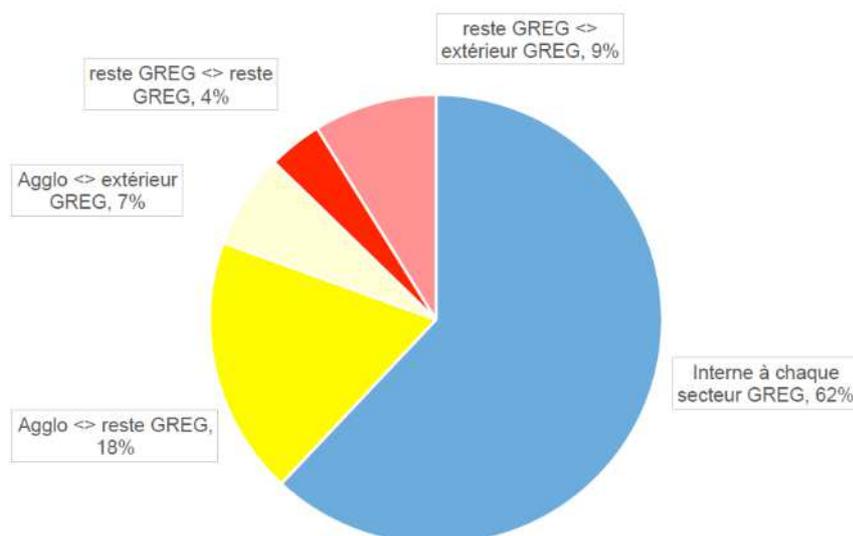
Une répartition équilibrée de la croissance démographique entre l'agglomération et le reste de la GREG, alors que l'emploi n'a cru que dans l'agglomération.

- Un décalage important entre la répartition de la croissance de l'emploi (presque exclusivement concentrée dans l'agglomération) et celle des actifs ayant un emploi (majoritairement dans le reste de la GREG).
- Une situation qui s'explique par les effets de la crise économique (chute de l'emploi productif dont l'impact est variable selon les secteurs) générant une augmentation des déplacements quotidiens.

En 2014 (RP 2017) :
353 000 navettes domicile-travail lié au territoire du « bilan SCoT »

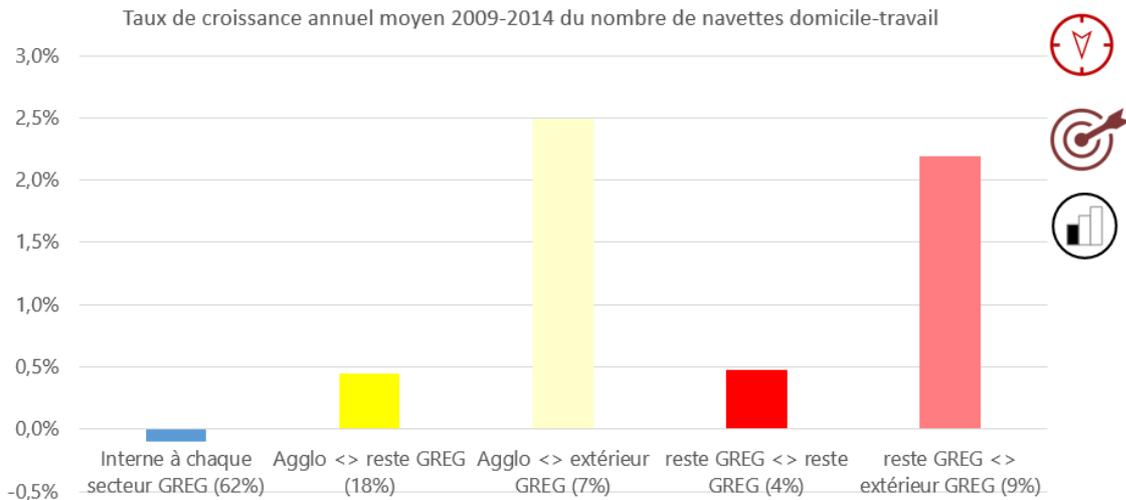
Source : INSEE RP 2017
Données millésimées 2014

On assiste à une petite érosion de la relative économie (62%) des secteurs de la GREG.



La poursuite d'un éloignement entre domicile et lieu de travail

Entre 2009 et 2014, le nombre de navettes domicile-travail entre secteurs augmente sensiblement alors que les navettes internes à chaque secteur diminuent légèrement



- Ces résultats soulignent **la poursuite d'un éloignement entre lieu d'habitat et lieu de travail**. Des explications sociétales et sociologiques du fait des incertitudes face à l'emploi, de la rigidité du marché immobilier et de la valeur refuge de son habitat, dans un monde qui bouge.



Martin VANIER

Ce qui importe est le 3e signe (histogramme) : on ne va pas dans la bonne direction mais ce n'est pas imputable au SCoT. Et attention, c'est l'outil que l'on évalue, pas le cadre politique.



Yannik OLLIVIER

L'autre question est « Est-ce que le SCoT peut faire quelque chose ? »



Pierre BEGUERY, Maire de Montbonnot

Comment peut-on dire que c'est imputable ?



Gabriel JOURDAN

On voit que le problème vient de la gestion de l'emploi et de la crise de 2008 avec une grosse chute de l'emploi industriel.



Pierre BEGUERY

Le SCoT n'est donc pas responsable de la crise ?



Martin VANIER

Si le SCoT dit « Faites ci, faites ça » et que l'on ne peut rien redistribuer, cela pose effectivement la question de l'outil.

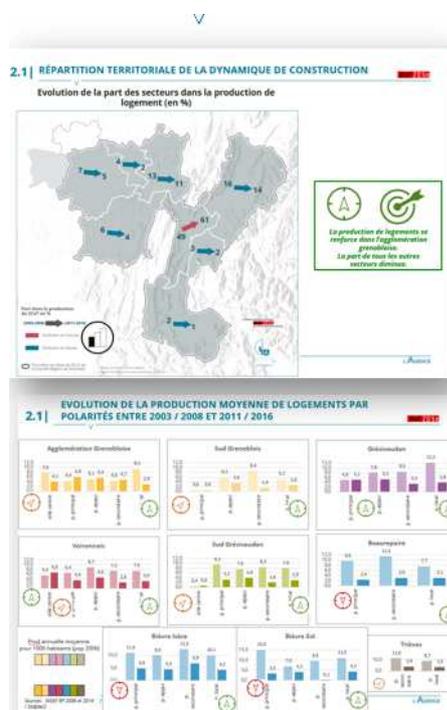
Rappels sur l'évolution de la production de logements



Muriel PEZET-KUHN, directrice d'études Environnement, AURG

Ce que dit le SCoT :

- Produire une offre en logements suffisante, accessible et répartie de façon plus équilibrée, polarisée et économe en énergie



> Un volume de production de logements en deçà des objectifs très ambitieux du SCoT, mais suffisants pour répondre au maintien de la croissance démographique à l'échelle GREG.

> Un accroissement de la production de logements dans le secteur agglomération et un rééquilibrage à l'échelle GREG.

> Dans chaque secteur : un renversement de tendance au profit des communes structurantes (à partir des pôles d'appui). La production de logements, portée entre 2003 et 2008 par les pôles locaux et secondaires, connaît un report vers les pôles de catégorie supérieure.

> Dans chaque commune : une localisation préférentielle dans les espaces déjà bâtis et bien équipés.

Questions : comment organiser la subsidiarité entre le SCoT, les PLUi et les politiques sectorielles (foncières, économiques, commerciales, de biodiversité) ?

Echanges sur le logement



Michel OCTRU, maire de Claix

Je reviens sur la question du logement. Ce n'est pas une équation à deux inconnues mais à une dizaine d'inconnues. L'analyse de la migration entre l'agglomération et les territoires s'explique par la recherche de la qualité de vie avec la contrainte de l'augmentation du déplacement. On ne retrouvera pas la politique des cités organisées autour des entreprises comme les pôles chimiques. Attention au positionnement de l'habitat par rapport à l'emploi. A-t-on les moyens

de faire de la programmation à long terme alors que les réponses à la crise doivent être à court terme ?

D'où la question : ne faut-il pas un outil SCoT plus flexible ? Et quant à la politique de logement dans les petites communes, il faut être conscient du fait qu'elles sont souvent motivées par le souci de sauver des classes dans leurs écoles.



Christine GARNIER, Vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, élue de Grenoble

Je trouve dommage qu'on remette en cause les objectifs du SCoT. Je croyais qu'on était d'accord. J'aimerais aussi faire une remarque : on a sur le territoire de la métropole des milliers de personnes sans domicile personnel. C'est donc un peu court de dire que les objectifs de production de logements sont remplis. Et il ne faut pas raisonner uniquement quantité de logements, mais aussi qualité.

Faudra-t-il continuer à l'avenir à avoir plus de logements ? Avec le desserrement des ménages et le vieillissement de la population, nous allons avoir de nouveaux éléments que nous allons commencer à évaluer. D'après ce que l'on voit à Grenoble et dans la métropole, il est possible que le besoin de logements soit moins important que prévu.



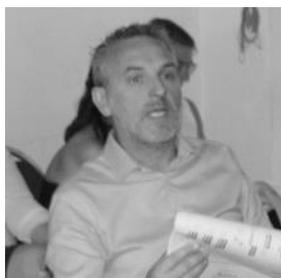
Michel ROSTAING-PUISSANT, élu de Saint-Jean-de-Moirans, Conseiller Délégué au Développement Economique – CAPV

On voit que le SCoT est un bon observatoire, mais est-ce que nos paramètres d'observation sont les bons ? Là nous voyons clairement que non, nous avons été victimes de l'économie.



Jean-Paul BRET, président de la CAPV

Je suis mal placé pour constater les chiffres exposés, mais on sait que le présentiel fait l'emploi, on le vérifie dans le Voironnais. Donc je suis étonné que l'emploi soit aussi déséquilibré. On a bien de l'emploi présentiel qui a été créé dans les zones à dynamisme démographique.



Benoît PARENT, directeur de l'AURG

Je vous invite à consulter les pages du document d'appui consacré à l'emploi présentiel.



Murielle PEZET-KUHN

Je rappelle que la grande majorité des communes sont couvertes par des PLH qui traduisent les objectifs du SCoT.

ECONOMIE



Emmanuel BOULANGER
directeur d'études Habitat/Ville, AURG

Des questions fil rouge pour le débat

Dans le cadre de l'exercice de bilan, quelle efficacité des outils du SCoT pour :

- Accompagner le développement économique et conforter son attractivité ?
- Organiser le développement du foncier économique dédié et réguler-atténuer la concurrence entre espaces économiques dédiés et tissus urbains mixtes ?

Quelles sont les problématiques économiques interterritoriales qui méritent d'être partagées à l'échelle GREG ? Qui doit donner les grandes orientations stratégiques à l'échelle GREG ?

Dans le cadre du SCoT, faudrait-il traduire ces ambitions dans une orientation globale, ou les moduler en fonction des secteurs d'activité ? Est-ce que le SCoT doit vérifier et aider à la concordance / cohérence des stratégies économiques des différents territoires ?

Quel engagement opérationnel développer à l'échelle de la GREG, dans un contexte de partage des compétences entre Région, SCoT, EPCI, communes (DUL, tourisme), EPFL D, EPORA... pour :

- Favoriser les complémentarités et « réguler » les concurrences entre les territoires de la GREG et avec les territoires voisins ?
- Favoriser l'essaimage du développement économique entre secteurs, mieux partager sa diffusion ?

Quelle organisation de l'action foncière (dont le portage foncier long terme) pour mettre en œuvre la stratégie ?

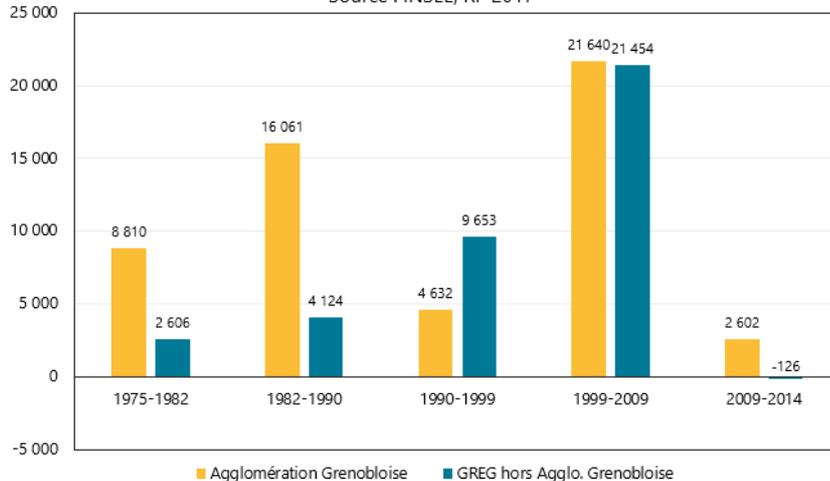


Vers un rééquilibrage des emplois au sein de la GREG ?

Ce que dit le SCoT : Assurer un rééquilibrage dans la répartition territoriale des nouveaux emplois créés : 1/3 dans l'agglomération et 2/3 dans le reste de la GREG

Variation du nombre d'emplois entre 1975 et 2014

Source : INSEE, RP 2017



- > Une part de l'Agglomération Grenobloise dans la croissance de l'emploi qui est très fluctuante suivant les périodes
- > Sur la dernière période, 2009-2014, c'est elle qui porte la croissance de la GREG
- > Un effet conjoncturel à prendre en compte : la période 2009-2014 correspond à une période de crise, elle a renforcé le poids des métropoles
- > Le rééquilibrage escompté par le SCoT ne s'est pas produit

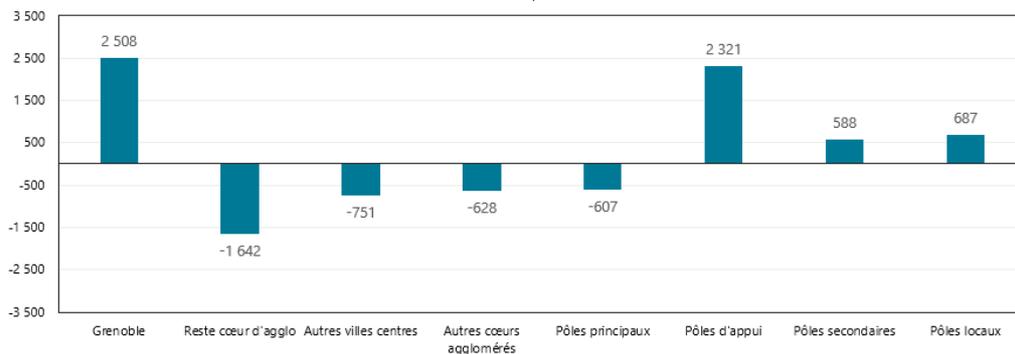


Quel rééquilibrage des emplois entre les niveaux de pôles ?

Ce que dit le SCoT : les villes-centres, pôles principaux et pôles d'appui (et pôles secondaires pour les Trièves) doivent être le lieu privilégié pour l'accueil des fonctions de centralité à l'échelle de chaque secteur et de ses bassins de vie

Evolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2014

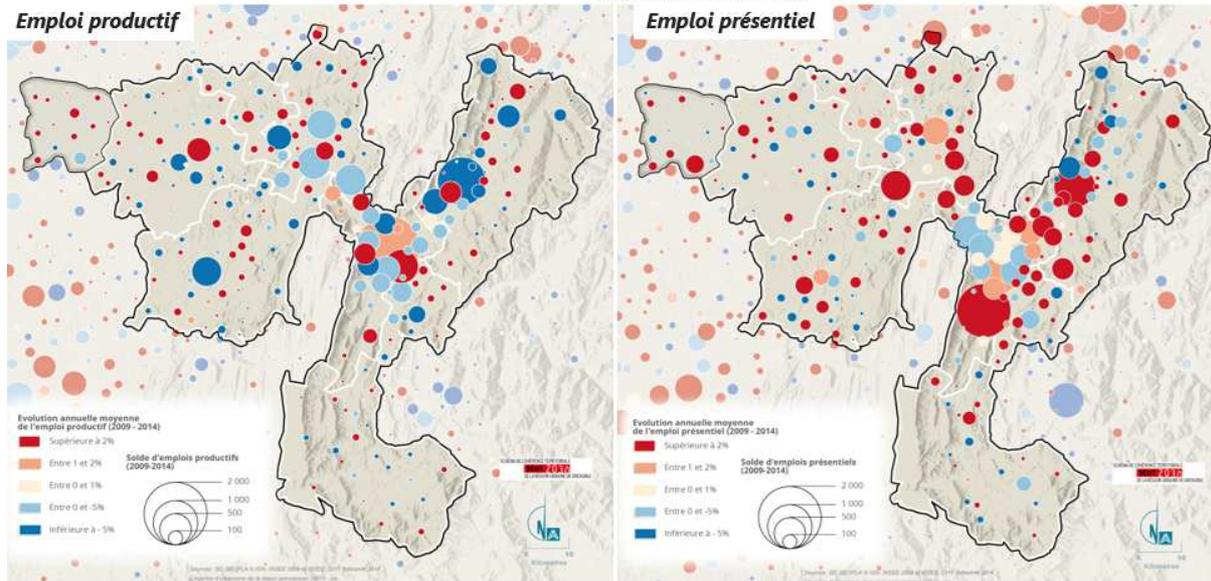
Source : INSEE, RP 2017



- > Entre 2009 et 2014, une croissance du nombre d'emplois concentrée dans Grenoble et les pôles d'appui
- > Le Reste du cœur d'agglomération, St-Marcellin et Voiron et leurs cœurs agglomérés perdent un nombre conséquent d'emplois

Quelle localisation préférentielle du développement dans les différents types de pôles ?

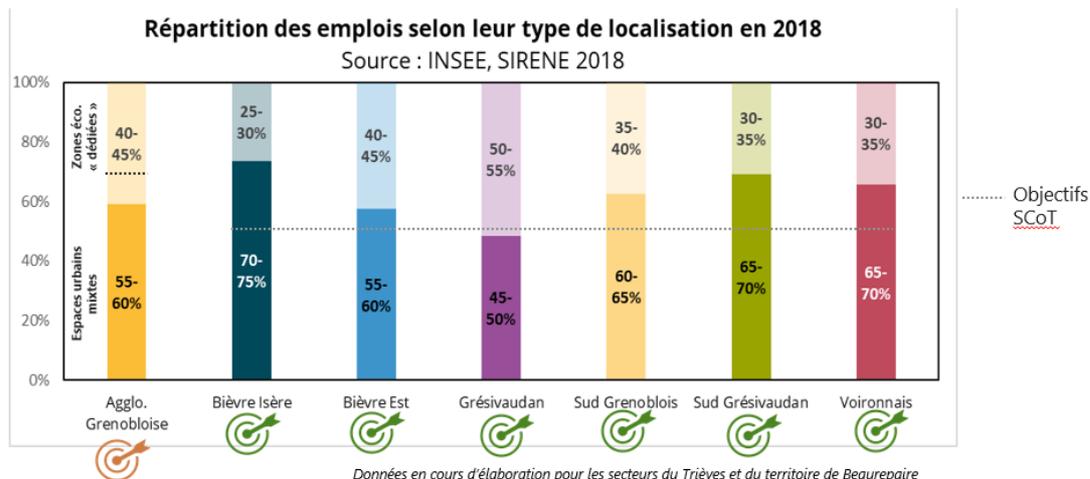
Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi entre 2009 et 2014
Source : INSEE, RP 2017



- > Une hausse de l'emploi productif à Grenoble / une diminution dans le reste du cœur d'agglomération, les pôles principaux, St-Marcellin et Voiron qui subissent la crise industrielle
- > Une croissance importante de l'emploi présentiel pour les pôles d'appui, secondaires et locaux

Est-ce que le développement économique s'est préférentiellement développé dans les tissus urbains mixtes ?

Ce que dit le SCoT : maintenir et si possible améliorer le poids actuel des emplois localisés dans les espaces urbains mixtes : 2/3 dans l'agglomération et 1/2 dans le reste de la GREG

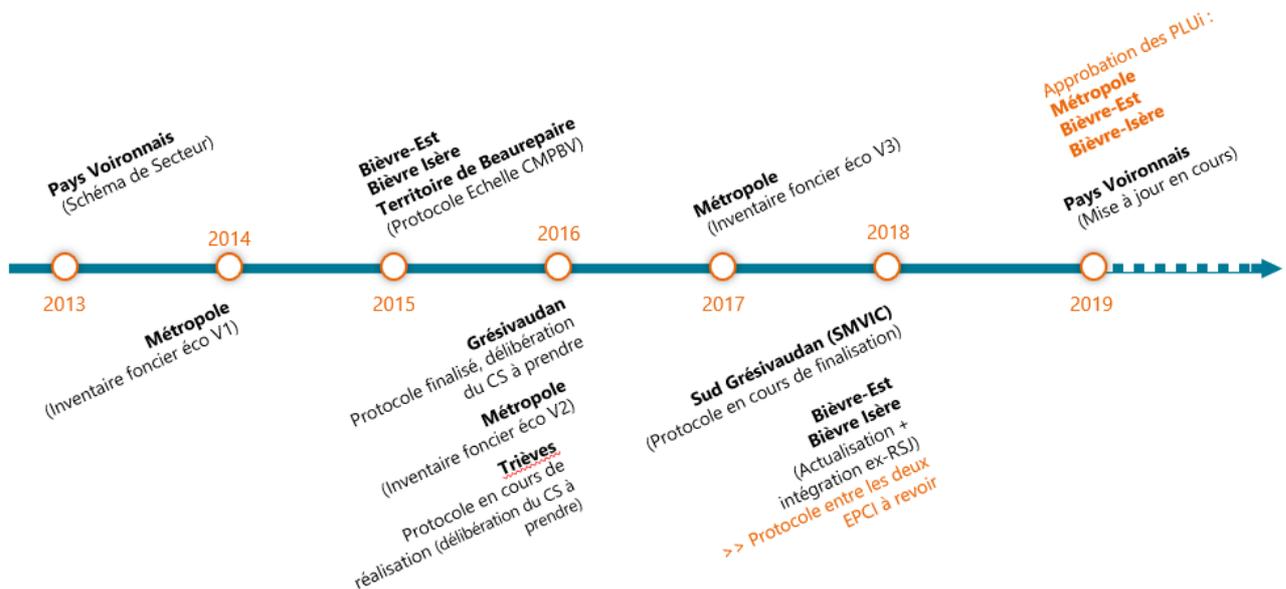


En termes de localisation préférentielle des emplois :

- > Une majorité d'emplois situés dans les espaces urbains mixtes, excepté pour le Grésivaudan
- > Des ratios conformes aux attentes pour les secteurs extérieurs du SCoT (Agglo grenobloise : 2/3 des nouveaux emplois en espace urbain mixte, 1/2 pour les autres secteurs)

Quel état d'avancement et retour d'expérience des démarches de protocole foncier économique impulsés par le SCoT ?

Des démarches de protocole foncier économique



Des questions posées par les territoires aux orientations et objectifs du SCoT pour intégrer :

- Les évolutions de la dynamique économique et d'installations liées
- Les contraintes nouvelles (risques d'inondation par exemple)

L'analyse en bref- Economie



Vincent ESCARTIN, Chargé d'études Economie, AURG

Principaux constats

Les territoires ont été très impactés par la crise économique et, notamment par la baisse de l'emploi productif (industriel), à l'exception notable de Grenoble. Une évolution de la dynamique économique contrastée selon les secteurs, nécessitant de distinguer évolutions des emplois productifs et présentsiels. La progression du nombre d'emplois s'est faite essentiellement sur la Métropole et à Grenoble

Le **rééquilibrage territorial** en termes d'emplois n'a pas eu lieu, c'est même la tendance inverse qui s'est produit

Une tendance positive a été constatée en termes d'**autonomie des secteurs** avec une croissance du nombre d'emplois présentsiels, notamment

Une majorité d'emplois situés dans les **espaces urbains mixtes**, particulièrement dans les secteurs hors agglomération

Enseignements

- Une localisation préférentielle des emplois en espaces urbains mixtes qui relativise l'apport des zones économiques.

- Des zones d'activité nécessaire à l'attractivité des territoires, à la diversification du type d'activités et facteur de résilience à la crise

L'aurait-on fait sans le SCoT ?

- Agir sur le **rééquilibrage territorial** des emplois s'avère difficile tant l'emploi est dépendant de la conjoncture économique
- Un emploi présentiel qui accompagne la croissance démographique constatée dans tous les secteurs. La croissance de l'emploi présentiel est notamment liée à la croissance démographique, positive dans tous les secteurs.

Continue-t-on dans la bonne direction ?

- Faut-il continuer d'avoir des objectifs de rééquilibrage sur la création d'emploi ? >> Peut-on mettre en place des dispositifs de coopération pour organiser l'accueil de certaines activités économiques à l'échelle de la GREG (exemple de la logistique) ..., nécessitant du foncier économique dédié ?
- L'emploi présentiel peut-il tirer l'activité économique, être un levier pour le rééquilibrage des emplois et le confortement de l'activité en centre-bourg ? Comment l'optimiser dans le cadre du SCoT ?
- Faut-il continuer sur une réflexion globale sur le foncier économique ou privilégier une approche des ambitions par secteur d'activité économique ?

Quelle gouvernance économique développer à l'échelle de la GREG, dans un contexte de partage des compétences entre la Région, les EPCI et les communes :

- Pour accompagner, stimuler le développement économique et conforter l'attractivité de la GREG ?
- Favoriser la diffusion du développement économique entre secteurs, mieux partager les fruits de la croissance ? Pour favoriser les complémentarités, les péréquations, « réguler » les concurrences entre les territoires de la GREG et avec les territoires voisins ?
- Mieux associer les acteurs économiques ?

Echanges sur l'économie



Luc REMOND, maire de Voreppe, Vice-président aux Politiques de Déplacement – CAPV

Je partage la réflexion sur ce chapitre : le SCoT est plutôt un observatoire qu'un outil ayant un impact. La crise a touché tout le monde mais on constate qu'il y a des métropoles en France qui s'en tirent mieux que d'autres. Sur la question de l'échec du rééquilibrage, on peut aussi souligner un certain égoïsme de la métropole par rapport aux territoires.



Jérôme BARBIERI, Vice-président à la Planification - CAPV

Grosso modo, si le « cœur de chauffe » métropolitain ne peut pas produire assez d'emplois, comment peut-on avancer dans les territoires puisque beaucoup de choses reposent sur la métropole ?



Jean-Paul BRET

Nous n'avons pas la main sur l'emploi et nous savons que nous allons encore perdre des emplois productifs, même si l'on est encore un peu plus haut que la moyenne du département sur l'emploi présentiel. On peut se poser la question, par exemple « quelle décentralisation au niveau de l'université ? » ou encore « un crématorium pour le Pays Voironnais alors que la métropole voudrait un second crématorium sur son périmètre ? ». C'est aussi des emplois et du présentiel. Le SCoT affirme que le Pays Voironnais est un territoire d'équilibre et que Voiron peut apporter une offre de service au niveau de la GREG, mais que fait-on pour ça ?



Martin VANIER

On nous dit que globalement c'est l'ensemble du territoire de la GREG qui n'a pas tiré son épingle du jeu, donc l'outil doit agir pour le rééquilibrage dans un tout qui s'affaiblit. Ou faut-il un outil qui soit moins un outil de régulation interne mais qui permette de se repositionner stratégiquement, même si ce n'est pas la vocation première du SCoT.

Il trotte dans la tête le syndrome stéphanois... Cela pose fondamentalement la question de la fonction du SCoT, pas seulement outil de rééquilibrage. Pour ajouter à l'intervention de Jean-Paul BRET, le présentiel d'aujourd'hui représente souvent les conditions pour le productif de demain.



Yannik OLLIVIER

Pourquoi est-ce que ça a mieux marché ailleurs que chez nous ? Cela repose la question du SCoT et de l'équilibre du territoire. Par exemple, toute la logistique est sur le Voironnais.



Pierre BEGUERY

Le Grésivaudan a dédié près de 20 ha à la logistique et ça sert surtout à des entreprises de la métropole. Nous apportons ainsi notre pierre à son attractivité.



Yannik OLLIVIER

L'industriel américain ne fait pas la différence entre Grenoble et Turin, alors entre Volnaveys-le Bas et Vaulnaveys-le-Haut...



Christine GARNIER

Vous ne parlez que du SCoT mais les acteurs économiques travaillent à l'échelle de la GREG. Que fait-on pour organiser ça ? Que fait-on quand une grande entreprise arrive, continue-t-on la concurrence entre territoires ? Je vais provoquer : Supposons qu'on ait un grand foncier libre entre la CAPV et la Métro. L'in ou l'autre va-t-il décider seul ou va-t-on réfléchir de manière globale, en traitant les questions fiscales, etc. de manière concertée ?



Henri BAILE, Maire de Saint-Ismier, Vice-président Logement-Habitat du Grésivaudan

Sur cette question, il faut parler des aménités et de la connectivité.



Jean-Noël CAUSSE, Grenoble-Alpes Métropole, élu d'Herbeys

Où sont les emplois ? Nous sommes en déficit d'emplois sur le secteur des services à la personne et beaucoup d'emplois se créent avec des startups, il y a peut-être un travail à faire ce côté-là, dans un tissu diffus. On a aussi le triptyque de la Métro Entreprise-Université-Recherche à prendre en compte.

Et quand on entend les entreprises, elles pensent RSE, qualité du travail, lien entre l'entreprise, son environnement et ses hommes... Les jeunes cadres sont de plus en plus à la recherche de qualité du travail, de valeurs, de relations...on a une carte à jouer en développant ces notions-là.



Jérôme DUTRONCY, élu de Grenoble-Alpes Métropole et Président de la Commission Environnement du SCoT

Je rejoins Christine GARNIER et au-delà : il faut considérer que le développement économique ne se fait pas tout seul. Si on a des filières locomotives comme la micro-électronique, c'est bien parce qu'on dispose d'une eau pure non traitée, tout comme le développement de la chimie a été lié à l'hydroélectricité, le développement de ces industries est lié aux ressources de notre territoire. Nous avons toujours eu besoin d'une adéquation entre ressources et besoins.

D'où la question de l'hétérogénéité de ressources au regard de l'énergie : les territoires ruraux en sont bien dotés, surtout sur le plan des énergies renouvelables, mais ils ont peu de besoins. Les territoires urbains en manquent mais ils ont des besoins. Il faut donc qu'il y ait des solidarités entre territoires interdépendants qui ne doivent pas être en compétition. Il en est de même pour nos ressources foncières. Et ce d'autant plus qu'au sein même de la métropole on n'est pas encore en capacité de définir une stratégie pour spécifier nos zones économiques.



Jérôme BARBIERI

Sur le document du SCoT, on a passé beaucoup de temps à parler des aspects quantitatifs, les quotas de logements par commune, etc. et sur la question de l'économie on a passé du temps sur la répartition. Nous travaillons aussi dessus au Pays Voironnais. Mais nos copains de Bièvre Est se posent la question des superficies de parcs photovoltaïques. Comment les compter ? Ça bloque un peu le travail du PLUI.



Jean-Paul BRET

On ne joue pas assez collectif, notamment sur la filière sport-loisirs santé-tourisme chère au pays Voironnais. Par exemple, le cluster stéphanois SPORALTEC a été repris par OSV (Outlook Sports Valley) de Haute-Savoie. Dans cette filière où on ne manque pas d'atouts naturels, on va tout de même être à la remorque d'OSV. Une grande société comme Poma produit maintenant en Haute-Savoie. On n'est pas en train de gagner des parts de marché, bien au contraire.



Laurence THERY, Vice-présidente Aménagement de l'espace et foncier du Grésivaudan, Maire de Le Touvet

Le SCoT apparaît beaucoup comme un outil de planification malgré ses ambitions du départ que comme un outil de mise en œuvre. La question est donc : cet outil est-il suffisant ? Ou faut-il pour demain quelque chose de plus dynamique pour faire et non uniquement pour dire de faire ?

On a vu apparaître le SRADDET. Faut-il un pôle métropolitain avec un instrument SCoT ?
Deuxième question : Nous élaborons notre projet de territoire dans le Grésivaudan, et on voit la métropole en stagnation. Comment imagine-t-on restaurer l'attractivité de l'agglomération grenobloise et de la métropole ? Il faudrait imaginer la création d'un certain nombre d'aménités car on est dans la décélération sur le plan des déplacements comme de la sociologie (les chercheurs partent en périurbain pour trouver une qualité de vie qu'ils n'ont pas dans l'agglomération).



Jérôme DUTRONCY

Il vient d'être évoqué la question du pôle métropolitain. Il est intéressant aussi de faire part de la stratégie alimentaire et de la stratégie forestière travaillée entre territoires, pour lesquelles nous avons réalisé un inter-TEPOS et un inter-SADER. Il me semble que nous avons chacun sur nos territoires des politiques économiques. Faisons un « inter-truc » pour travailler ensemble. Je plaide pour ça.



Pierre BEGUERY

On a comparé la métropole à d'autres plus développées. Je ne sais pas si elles ont un meilleur SCoT que nous. Certaines métropoles ont connu une désindustrialisation ou une faible industrialisation avant nous et sont parties plus vite sur des emplois présents.
Sur la question du foncier : avec des enveloppes dédiées au foncier économique, on a eu l'obsession de l'équilibre entre territoires car les industriels ne s'occupent pas de ça. Ils vont là où ils trouvent ce qu'ils cherchent, la proximité d'une autoroute, des aménités, etc. Les entreprises ne vont pas s'implanter de manière parfaite et ordonnée.
Je suis parfaitement d'accord avec Christine GARNIER ; il faut pour l'avenir de grandes zones d'activités stratégiques, soit dans le Voironnais, soit dans le Grésivaudan, avec des accords fiscaux, etc. Pour un STMicroelectronics ou un SOITEC, il faut des espaces et il faut pour cela qu'on arrive à s'entendre. La métropole quant à elle ne peut l'offrir, même si elle retravaille sur ses friches. Au Grésivaudan, nous commençons à travailler souvent avec la Métropole, par exemple au salon SIMI, dans le cadre de la French Tech, etc. Ce n'est pas que des mots, on y va ! Et des startups émanent de tout ça.



Martial SIMONDANT, Vice-président Bièvre Isère Communauté

Nous sommes centrés sur notre SCoT mais il faut l'intégrer dans son environnement Lyon-Valence-Savoie. Il faut faire du marketing territorial avec notre collectivité. Lyon a affiché une ambition de capitale européenne, et en termes d'image propre, les entreprises lorsqu'elles prospectent de connaissent pas le découpage territorial.



François BROCHIER, maire de Bévenais

A-t-on demandé aux acteurs économiques ce qu'ils voulaient ? Ou sont-ils ? Qui sont-ils ? Que veulent-ils ?



Yannik OLLIVIER

Vous avez raison, ce sont eux qui choisissent leur implantation.



Philippe AUGER

Je voudrais réagir à l'impuissance réelle ou supposée du SCoT. Sur la consommation de l'espace, il préconise de consommer le moins possible pour ne pas pénaliser les espaces urbains mixtes. Mais ces espaces économiques dédiés cannibalisent les espaces urbains mixtes néanmoins car ils ne coûtent pas cher, ils sont près de leurs clients et ils offrent des parkings.

Grenoble aurait pu tomber en déshérence comme Saint-Etienne, mais on a rebondi sur l'hydroélectricité et la matière grise ; on ne s'inscrit donc pas dans une spirale décliniste. Il faut se mettre d'accord pour que le SCoT installe des conditions qui face à un acteur économique donnent la garantie que les politiques savent ce qu'ils font.

La moitié des salariés de STMicroelectronics à Crolles n'habitent pas dans le Grésivaudan. Il faut donc assurer une mobilité des outils de production et de la main d'œuvre. Cela questionne la capacité de notre territoire à construire un marché de l'emploi à une échelle pertinente parce que les questions de mobilité auront été réglées.



COMMERCE



Murielle PEZET-KUHN, directeur d'études
Environnement, AURG

Des questions fil rouge pour le débat

Quelle efficacité des outils proposés par le SCoT pour organiser le développement commercial ?

- En cohérence avec les objectifs de structuration de l'armature urbaine via les ZACOM
- En cohérence avec les objectifs de polarisation du commerce dans les espaces urbains mixtes et de maîtrise du développement du commerce dans les zones économiques.

Quelle gouvernance développer pour :

- Mettre en œuvre le DAC : vision territoriale commune sur le développement des GMS visant à limiter les concurrences entre les territoires de la GREG (CDAC) ?
- Répondre aux enjeux de maillage du commerce de proximité, en réponse aux besoins de rééquilibrage commercial, de redynamisation des centres-bourgs et de renforcement des centralités urbaines ?
- Développer une ingénierie visant à accompagner les territoires dans la conception, l'intégration urbaine et la qualité des projets commerciaux en milieu urbain.

Rappel des Objectifs du SCoT en matière d'organisation de l'offre commerciale



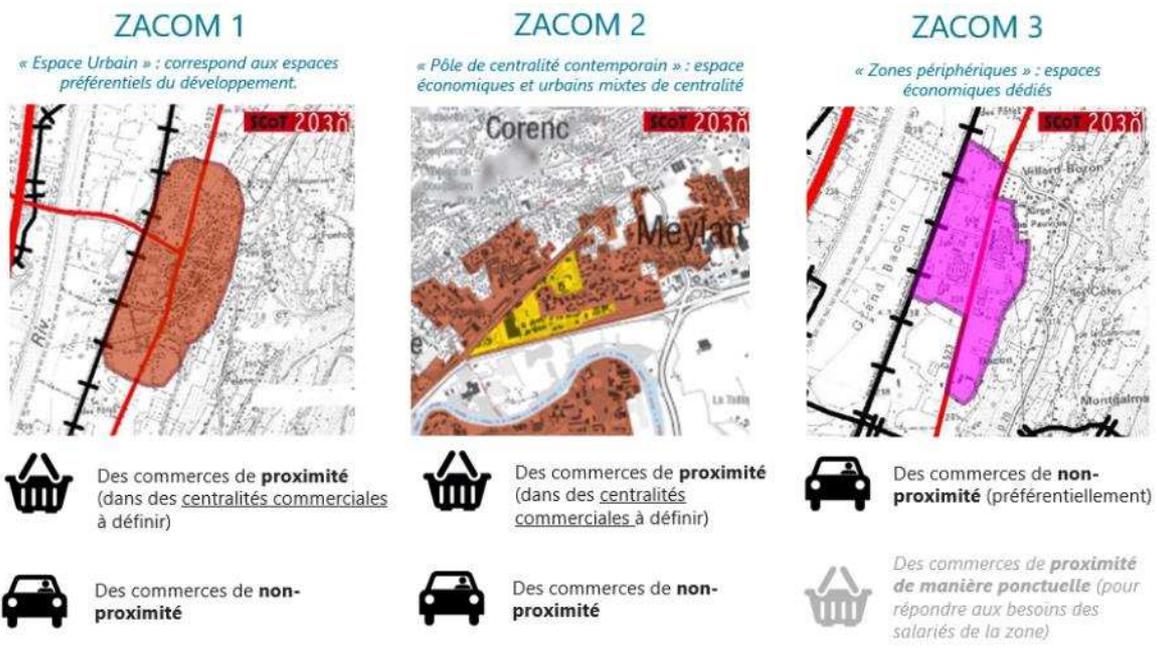
Julien CLEMENTI, chargé d'études Economie/Commerce,
AURG

Les outils proposés par le SCoT

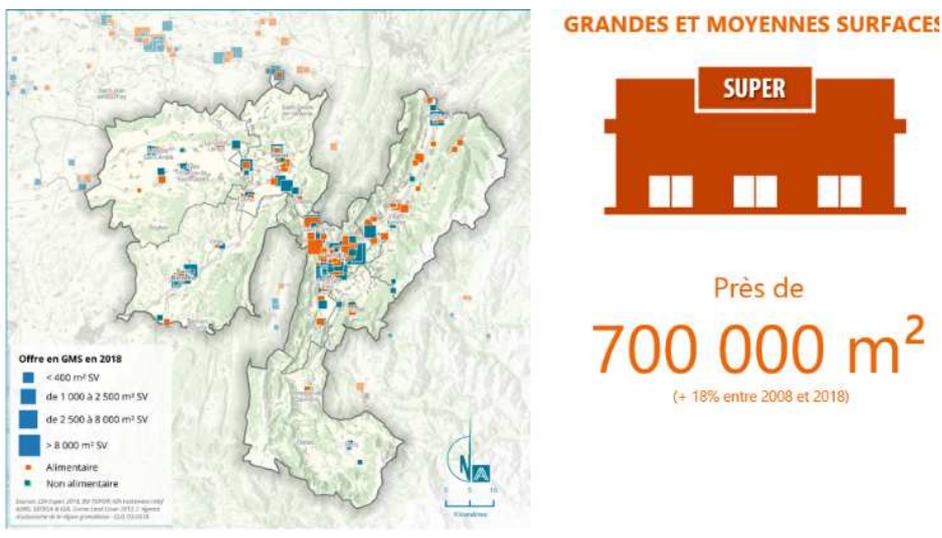
Philosophie générale :

Limiter les concurrences territoriales, pour permettre à chaque secteur et chaque pôle urbain du territoire de pouvoir se développer de manière autonome et équilibrée, en agissant sur :

- La localisation des commerces : Le SCoT définit des Zones d'Aménagement Commercial (ZACom 1, 2 et 3) visant à polariser les nouvelles implantations commerciales
- Le dimensionnement des commerces : outil d'encadrement des surfaces commerciales : surfaces de vente (sans limitation du nombre d'établissements)
- La typologie commerciale : Basée sur la fréquence d'achat (quotidienne, occasionnelle) et la nature des produits (lourds, légers...). Ce sont les commerces dits de « proximité » et de « non-proximité »



L'équipement commercial en GMS de la GREG en 2018

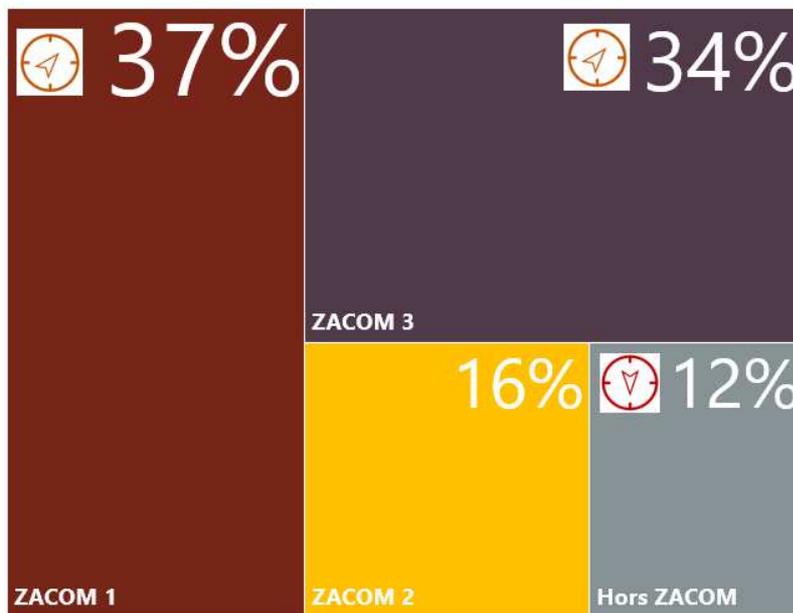


On assiste au développement des grandes et moyennes surfaces plutôt à l'ouest, dans le Pays Voironnais et la Bièvre, et à une croissance significative de l'alimentaire dans la métropole. Sur le non-alimentaire, beaucoup de territoires sont autonomes mais cependant captifs de l'offre de la métropole.

- A l'échelle du SCoT, le rythme de progression des surfaces commerciales demeure plus important que celui de la croissance démographique, mais s'est réduit de moitié par rapport à la période 1999-2008 (de x3 à x1,5).
- Des dynamiques très différentes d'un secteur à l'autre : un fort développement de l'offre en GMS dans le Trièves, et une moindre mesure Bièvre Isère, le Grésivaudan et le Sud Grésivaudan.
- Un développement moindre que le nombre d'habitants dans l'agglomération.

Localisation des GMS selon les types de ZACOM

Localisation des Grandes et Moyennes Surfaces (>300m²) en 2018

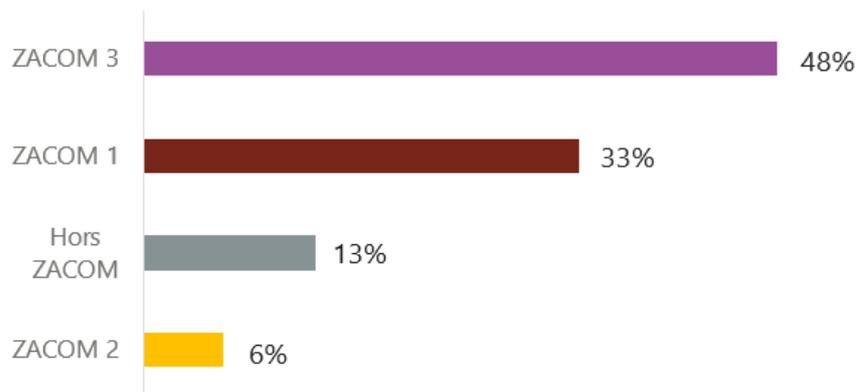


Répartition des GMS par typologie en ZACOM 3 en 2018 (en m² SV)



Le développement commercial s'est préférentiellement développé dans les tissus urbains mixtes ?

Localisation des nouvelles GMS (>300m²) implantées sur la GREG entre 2013 et 2018



- Une équipement commercial en GMS réparti de manière équilibrée entre espaces urbains mixtes (ZACOM 1 et 2) et zones périphériques (ZACOM 3) 
- En ZACOM 3, la typologie commerciale va dans le sens des objectifs du SCoT (une majorité de équipement de la maison) 
- Malgré l'aspect prescriptif de l'outil ZACOM, la localisation en périphérie intéresse toujours autant les porteurs de projets de GMS (1/2 des nouvelles GMS s'est implantée en ZACOM 3) 

Bilan des créations de grandes surfaces - CDAC (> 1000 m²)

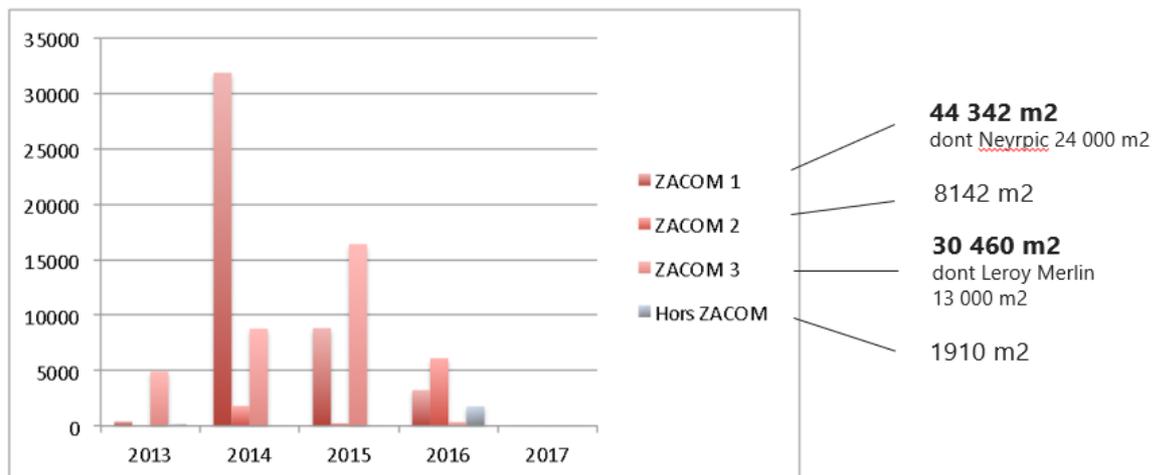
Depuis 2013, 47 projets autorisés (CDAC, CNAC, Conseil d'Etat) ont permis la création de 91 000 m² de nouvelles surfaces de vente.

Portée à 60% par la Métropole (CAPV 18.5%, Bièvre 10%, Grésivaudan 8%, Sud Grésivaudan 3.5%).

Répartition équilibrée entre zones spécialisées et zones urbaine.

Dynamique de création en baisse (0 projet en 2017) : réduction des surfaces projetées.

Surfaces commerciales créées par type de ZACOM



Hormis le projet Neyrpic qui a augmenté la part des ZACOM 1, c'est davantage en ZACOM 3 que l'on a enregistré la création de surfaces commerciales.

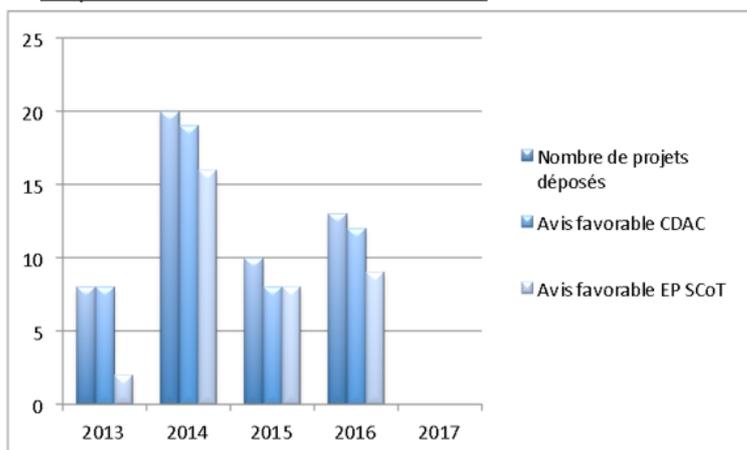
Bilan des votes en commission (CDAC / CNAC)

56 projets déposés : 84% autorisés (CDAC, CNAC, Conseil d'Etat) mais seulement 67,4% des surfaces demandées sont autorisées

25% de projets sont acceptés en dépit de l'avis défavorable du SCoT : le plus souvent, les PLU des communes d'accueil permettent l'implantation des projets (bien que la conformité au PLU ne soit pas un critère d'analyse en CDAC, contrairement au SCoT).

Dynamique de création en baisse (0 projet en 2017) : réduction du nombre d'établissement par projet.

Proportion des avis favorables en CDAC



Muriel PEZET-KUHN

Je rappelle qu'un projet de création sur 4 a été accepté en dépit de l'avis défavorable du SCoT, car les documents d'urbanisme d'origine, pas forcément en compatibilité avec le SCoT, faisaient foi.

- Un net ralentissement du découplage entre la croissance démographique et l'évolution des surfaces commerciales dans la GREG, **mais des surfaces importantes à venir sur la métropole** (Neyrpic, Grand'Place, ...)
- Un rééquilibrage en faveur des secteurs extérieurs, et une influence commerciale réduite de la métropole. Une dynamique qui **pourrait être bousculée** par l'arrivée des deux projets métropolitains
- La réduction du nombre de projets « hors cadre » proposés en CDAC
- Le développement de projets en ZACOM 1, mais qui peinent à se situer dans les centralités urbaines (localisation et formes urbaines)

L'aurait-on fait sans le SCoT ?

Le Schéma Directeur et le SCoT ont construit une vision de l'aménagement et l'urbanisme commercial à l'échelle de la GREG.

La mise en comptabilité des DUL, encore partielle sur la GREG, a eu un impact faible sur l'encadrement des surfaces de GMS >> Le SCoT n'est pas en mesure d'encadrer le commerce tout seul.

Un effet mesuré de la prise en compte des avis SCoT en CDAC sur la localisation et sur la taille des nouveaux établissements commerciaux.

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

Comment rendre le SCoT plus agile pour faciliter les opportunités de développement commercial et, a contrario, pour remettre en cause des projets dont l'opportunité est devenue discutable ?

Comment faire évoluer les ZA qui accueillent du commerce aujourd'hui :

- Hors ZACOM (ou en ZACOM 3) : « pourrissement » ou mutation ?
- En ZACOM 2 : comment créer de nouvelles centralités urbaines ? Spontanées ou bénéficiant d'investissements publics ?

Quelles prescriptions pour une meilleure insertion urbaine des projets ? Quelle ingénierie d'accompagnement de ces projets commerciaux en centralité urbaine, au-delà de la qualité architecturale ?

Sujets non couverts par le SCoT actuel : internet, drives, derniers kilomètre, vacance commerciale et centres-bourgs, quelle évolution des catégories « proximité » et « non-proximité » ?

Echanges



Yannik OLLIVIER

25% d'ouvertures contraires à l'avis du SCoT ? Mais pas d'ostracisme. Le projet Neyrpic a été envoyé... on n'y passera pas la journée. Quant à Carrefour Meylan, quel devenir pour ce grand territoire en ZACOM 2 ?



Jean-Noël CAUSSE, Grenoble Alpes Métropole, conseiller municipal d'Herbeys

L'agrandissement de 5000 m² de Grand Place n'est pas simple non plus, il est question de magasins de vêtements produits dans des conditions épouvantables, qui engendreront un volume important d'emballages.

Autre sujet, concernant les objectifs de transition énergétique, comment comptabilisez-vous l'économie du recyclage, les objets recyclés chez Ozanam, etc. ? Dans les pays du Nord, il existe des grandes surfaces de produits recyclés. Trois pantalons pour 1 €, ce n'est pas comparable aux produits neufs mais cela questionne nos politiques de cohésion sociale, de recyclage et de gestion des déchets.



Pierre BEGUERY

Lors de l'approbation du SCoT en 2012, on avait constaté un rééquilibrage des territoires défavorisés. Or pour notre territoire l'évasion commerciale s'est majorée. On constate qu'en dehors de l'alimentaire, on a 85% d'évasion dont l'essentiel sur la métropole. Que devrait-on créer en matière de commerces ? Quelles perspectives à 5 ans ? Au vu des 25 000 m² qui vont ouvrir à Neyrpic, on n'a plus beaucoup de possibilités de création de commerces d'équipement de la maison. Nous sommes donc très inquiets au sujet de ce projet.



Michel ROSTAING PUISSANT, Conseiller Délégué au Développement Economique - CAPV

Sur le problème des petites villes dont les centres sont en désertification, si l'on prenait la parole des commerçants, ils seraient vent debout contre tout ce qu'on présente ici. Tout ce qui va chez les autres, on ne l'a pas. On ne peut que partager. Veut-on générer des centres-bourgs vivants ou veut-on continuer à mettre à l'extérieur l'équipement de la maison ? C'est une problématique politique : est-ce utile et viable de défendre nos centres-bourgs ? Notre outil SCoT manque de possibilités de défense des commerces de nos centres-bourgs.



Luc REMOND

Des mastodontes comme Neyrpic dans la métropole vont à l'encontre du SCoT. Et des spécialisations comme celle de Saint-Egrève augmentent la problématique de la mobilité, déjà importante pour les trajets domicile-travail.



Murielle PEZET-KUHN

Une réponse sur le « mastodonte » : si le SCoT avait été pris en compte dans le document d'urbanisme de Saint-Martin d'Hères, il n'aurait pas pu être développé. Le SCoT est arrivé après le projet.



Yannik OLLIVIER

C'est passé en CDAC et le nouveau promoteur a proposé un nouveau projet.



Christine GARNIER

Nous avons beaucoup de questions à nous poser sur les nouvelles pratiques commerciales. Notamment les achats sur Internet, la préférence pour les moyennes surfaces commerciales par rapport aux hypermarchés, les magasins de LIDL qui touchent maintenant les classes moyennes pour des achats du quotidien très vite réalisés. En créant des surfaces commerciales, on court le risque qu'elles soient vides. Cela se soit sur la caserne de Bonne.

Sur la question des centres-villes en difficulté : cela touche les zones rurales mais c'est aussi une problématique à Grenoble, Les décisions des CDAC ne respectent pas le SCoT. Et le projet Neyrpic tord le SCoT avec des surfaces réparties en 3 x 8000 m² correspondant à des groupements différents pour pouvoir passer sous le seuil de 8000 m². Il faut réfléchir aussi au projet d'agrandissement de la zone commerciale Portes du Vercors à Saint-Martin d'Hères.



Martin VANIER

Dans les 5, 10 ou 15 prochaines années, le commerce va connaître des évolutions très importantes. Le risque est de se cantonner à des termes de débat qui sont les mêmes depuis 50 ans, depuis la loi Royer en réalité. On peut s'en convaincre en voyant les accords passés entre Carrefour et Amazon. Si vous voulez avoir la main, il faut l'avoir sur le nouveau monde, pas sur l'ancien. Il est nécessaire de faire un bilan d'inventaire mais il faut aussi prendre en compte la courbe des achats sur Internet. Comme Parisien, j'achète tout sur Internet. Ça arrive en province et Grenoble et il va y avoir des morts dans les professions commerciales. Il faut donc qu'on arrête de jouer entre nous à la redistribution de ce qui ne grandit plus.

Il n'est pas dans vos capacités de garder vos consommateurs et la notion de zone de chalandise devient délicate. Où sont les opérateurs économiques pour discuter de ça ? Il faut trouver les opérateurs commerciaux et les investisseurs ne prendront aucun risque. Ce qui se prépare fonctionnera peut-être fait à coup de drones et de drives, tandis que nous discutons de de ZACOM 1, 2 et 3.... Et pourquoi les questions commerciales devraient-elles se référer aux zones commerciales tandis que les questions économiques non liées aux zones économiques ?



Jean-Paul BRET

Les centres-villes ne sont pas condamnés, car il y a le plaisir de l'achat, le côté ludique. La question est liée à celle du logement car il n'y a plus d'habitants au centre-ville. 220 villes ont été retenues dont 3 dans l'Isère pour une expérimentation. Je ne pars pas perdant pour le commerce de centre-bourg, je pense que les zones périphériques souffriront davantage de la concurrence d'Internet.



François BROCHIER,

Dans le monde rural, le e-commerce fonctionne très bien, mais on réfléchit dans le cadre du PLUI à l'implantation des commerces d'équipement de la maison.



Jean-Michel REVOL, Maire de saint-Marcellin

Beaucoup d'argent a été mobilisé dans les études sociologiques, urbanistiques... et surprise : l'Etat nous a signifié il y a quelques jours au Ministère de la Cohésion des territoires qu'il n'y a pas d'argent pour l'expérimentation. 222 villes sont sélectionnées mais avec quels moyens ? J'espère que ce n'est pas juste un effet de communication du gouvernement.

Je pense que la problématique du logement nous amène à refaire fonctionner le centre-ville. Sur notre communauté de communes, on redéfinit le commerce de proximité comme prioritaire. On définit notre projet de territoire avec une logique favorisant le présentiel. Le SCoT est en cela protecteur et positif.



Jean-Noël CAUSSE

Cela n'a pas été dit, mais il me semble que les centres commerciaux ont aussi un lien social. Grand Place est à la fois un parking relais et un lieu de lien social, où j'ai personnellement l'habitude de boire un verre avec de vieux Algériens.

DEPLACEMENTS



Gabriel JOURDAN, Chargé d'études mobilités/territoires, AURG

Déplacements : que dit le SCoT ?

Les politiques des collectivités viseront à créer les conditions favorables à :

- **La réduction du trafic automobile**, en particulier pour les déplacements liés au cœur de l'agglomération grenobloise, à Voiron et la centralité voironnaise, à Saint-Marcellin, aux grands pôles d'activité
- **Le renforcement des dessertes en transports collectifs, pour assurer les liaisons entre et vers les principaux pôles** de la région grenobloise
- **L'amélioration des conditions de déplacement et la fiabilisation des temps de parcours** en voiture et en transports collectifs **tout en s'inscrivant dans l'objectif d'une maîtrise des distances-temps** afin que les territoires et les pôles soient « ni trop près, ni trop loin » de leurs voisins.

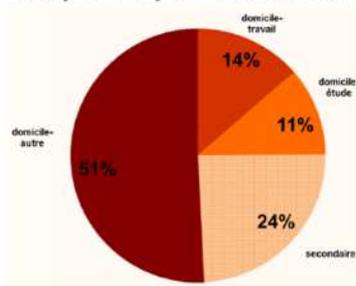
Ces orientations se déclinent plus finement, notamment :

- Sur l'amélioration de la desserte TC entre les secteurs et grands pôles de la GREG, avec des orientations en termes de niveau de desserte souhaitables sur certains axes et l'identification des projets concernant l'infrastructure ferroviaire, les cars express (VSP) et les principaux sites propres urbains.
- Sur les projets routiers « programmés ou envisagés à l'horizon 2030 », avec des principes de localisation et de maîtrise d'ouvrage ainsi que des orientations ou recommandations sur leur conception technique (vitesses de références).

Des objectifs de densité minimale autour des gares et arrêts TC les mieux desservis sont également définis.

Etat des lieux – Les motifs de déplacement des habitants du Sud Isère en semaine (source : Enquête sur la Mobilité et les Déplacements 2010, analyse AURG)

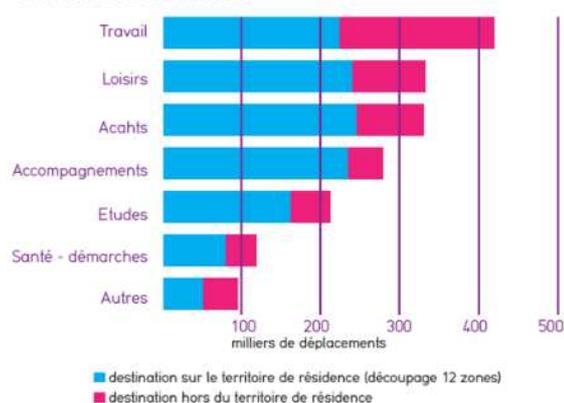
Pourquoi se déplace-t-on en 2010 ?



Parmi les déplacements,

- > 76% ont comme origine ou destination le domicile
- > 27% le travail
- > 26% les achats (y compris restauration)
- > 22% les loisirs et visites

Pour quel motif de déplacement sort-on le plus de son territoire de résidence ?



Dans près de la moitié des cas, on quitte son secteur de résidence lorsqu'on va travailler.

Les autres motifs de déplacement se font très majoritairement sur son territoire de résidence bien que les achats et les loisirs se sont pour environ 30% en dehors.

Evolution des pratiques > une déconnexion croissante entre lieu de domicile et lieu de travail

Navettes domicile-travail : volume 2014 et évolution 2009-2014 (source : INSEE, RP)

On note une érosion sensible des navettes domicile-travail internes aux secteurs hors agglomération, Grésivaudan et Beaurepaire.

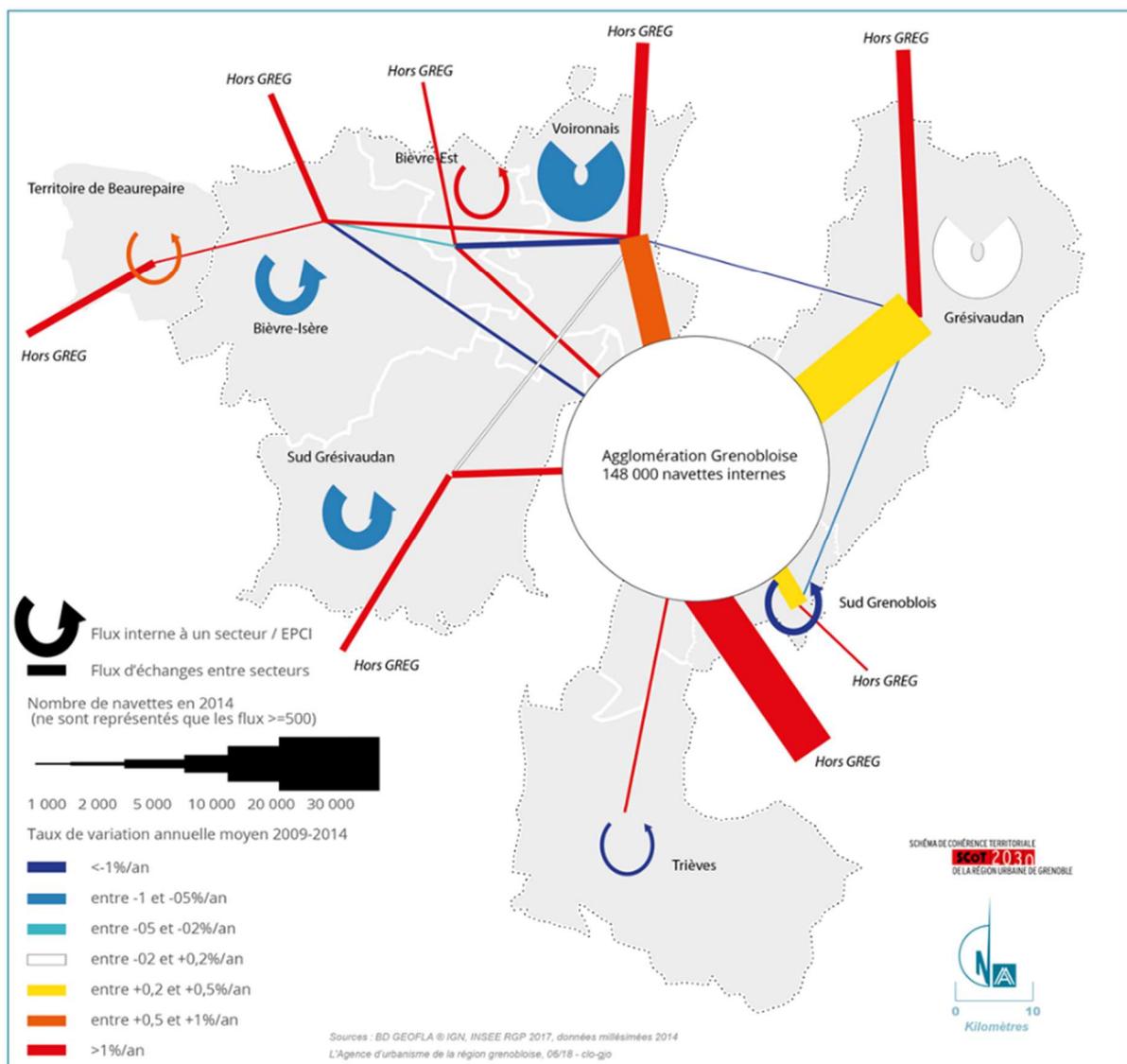
Des navettes en échange avec l'extérieur de la GREG en forte progression

Une évolution des échanges Agglo <-> reste GREG contrastée selon les secteurs.

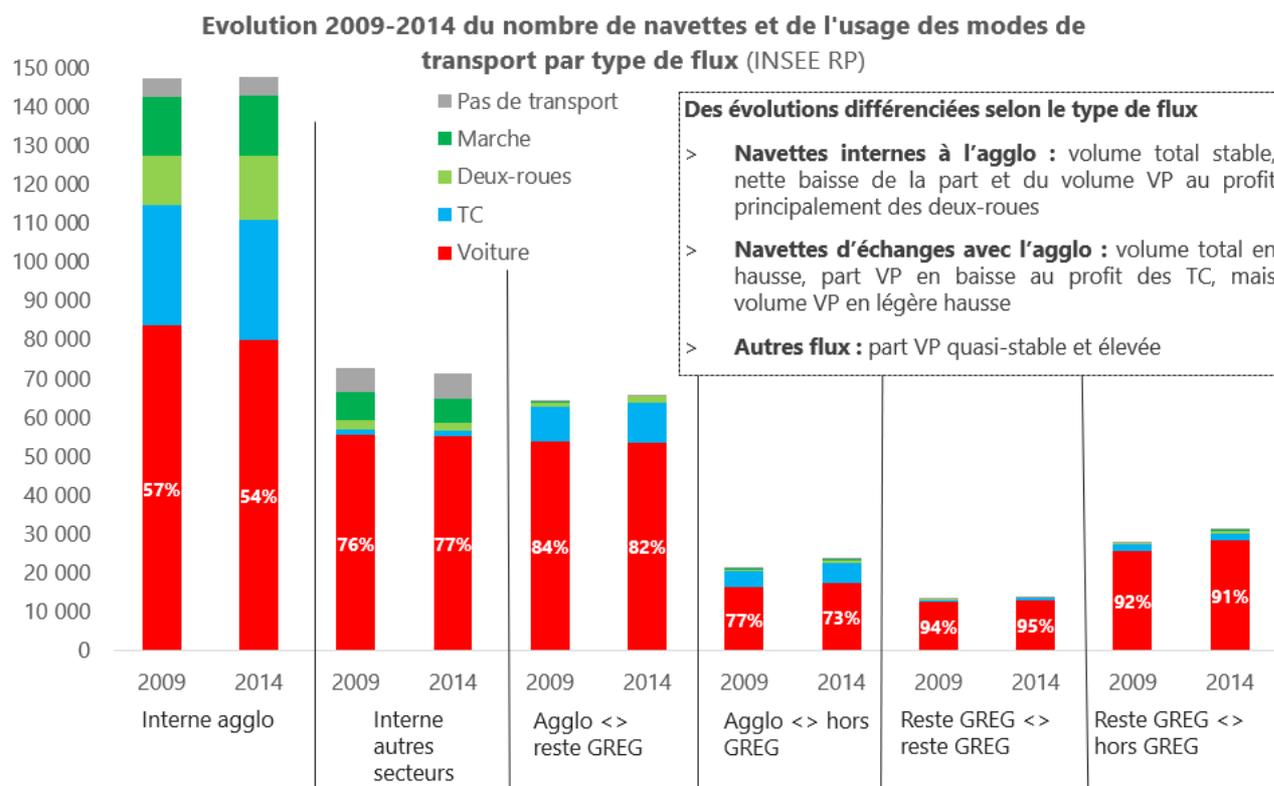
Des évolutions à mettre en relation avec les évolutions de l'emploi (crise économique) et la poursuite de la périurbanisation.

Lorsqu'on habite l'agglomération on a accès à tous les emplois de l'agglomération et à toutes les branches, notamment vers le Voironnais et vers le Grésivaudan qui concentrent des flux domicile-travail importants.

On note aussi des flux domicile travail importants hors de la GREG.



Un usage de la voiture qui baisse principalement pour les flux en lien avec l'agglomération

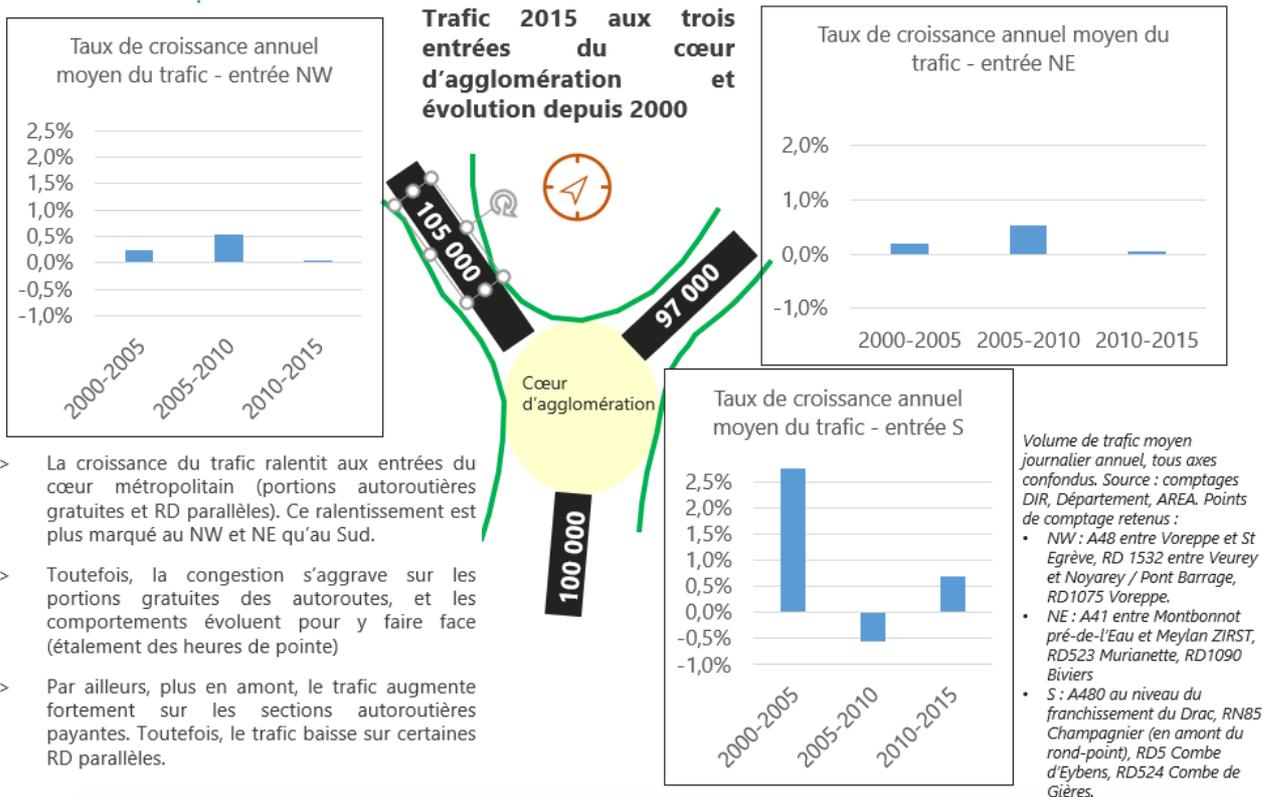


On note aussi une réduction de l'usage de la voiture pour les navettes domicile-travail. Entre 2009 et 2014, part des emplois de la GREG occupés par des actifs qui viennent en voiture baisse de 1,5 points. Cette baisse est notamment alimentée par Grenoble et, dans une moindre mesure, par le cœur d'agglomération, la centralité voisinoise et Saint-Marcellin.

Toutefois, la part d'emploi occupés par des actifs qui viennent au travail en voiture augmente dans les petites communes, mais aussi pour certains pôles plus importants où l'emploi se situe à l'écart des axes TC structurants.

Vers une atténuation de la croissance des trafics routiers aux entrées du cœur d'agglo (la croissance continue... mais moins vite)

On assiste à une course en avant entre l'allongement des déplacements domicile-travail et le développement des alternatives à la voiture. D'où le constat d'une augmentation du nombre de voitures en entrée d'agglomération.



La poursuite d'une course en avant entre l'allongement des déplacements et le développement des alternatives à la voiture ?

> **La déconnexion entre lieu d'habitat et lieu de travail continue d'augmenter :**

- Baisse du nombre de navettes domicile-travail internes à chaque secteur / EPCI.
- Hausse du nombre de navettes entre les secteurs / EPCI ou en lien avec les territoires extérieurs à la GREG.
- Hausse significative (presque 1%/an) des navettes en échange avec le cœur d'agglomération.



> **Les évolutions de l'usage de la voiture pour les navettes domicile-travail soulignent que :**

- **L'usage de la voiture baisse pour les flux générés par les emplois situés dans les territoires les plus urbains** (à commencer par Grenoble et le reste du cœur métropolitain) ;
- **L'usage de la voiture augmente pour les flux générés par les emplois situés dans les territoires périurbains, ruraux ou de montagne.**



> En conséquence, **plus de personnes viennent travailler dans l'agglomération, mais moins en automobile.** Toutefois, **la baisse de l'usage de la voiture ne compense pas complètement la hausse des flux** : on observe donc une légère hausse du nombre de navettes domicile-travail en voiture en échange avec l'agglomération.



Quelle traduction des orientations et objectifs du SCoT ? au regard de la planification des déplacements ?

1>Les démarches de planification des déplacements lancées par les trois AOM ont permis de décliner localement et d'approfondir les orientations du SCoT.

- Le Pays Voironnais a approuvé son schéma de secteur révisé en novembre 2015.
- Le SMTC a arrêté son PDU en avril 2018 (révision lancée une première fois en 2010 et reprise en fin 2016).
- Le Grésivaudan devrait arrêter prochainement son PDU (élaboration lancée en novembre 2011).

2>Toutefois, les démarches de coordination inter-AOT/AOM ont peu avancé, malgré une prise de conscience croissante de l'enjeu d'apporter des solutions pour les relations entre les territoires, notamment en lien avec le cœur de l'agglomération grenobloise.

- La « mise en place à court terme » d'un syndicat mixte de coordination des AOT/AOM à l'échelle de la GREG – recommandée par le SCoT suite aux remarques de la commission d'enquête publique - n'a pas eu lieu. De même que l'étude d'un « plan global de coordination et d'optimisation des offres de mobilité ... » à cette échelle.
- Toutefois, l'EP-SCoT a impulsé une réflexion sur le développement du covoiturage et des parcs-relais, aboutissant à la proposition d'une charte partenariale en 2017.
- Par ailleurs, l'idée d'un rapprochement entre le Grésivaudan et le SMTC avance, avec des réalisations concrètes prévues à court terme (prolongement de la ligne C1 vers Montbonnot).

Quelle traduction des orientations et objectifs du SCoT ? au regard des offres de mobilités alternatives à la voiture ?

Peu d'évolutions de l'offre TC

- Peu d'évolution des dessertes TER depuis l'approbation du SCoT. Toutefois, les travaux du Sillon Alpin Sud (achevés en décembre 2013) et les entre Lyon et des aménagements récents ou à venir entre Lyon et Saint-André-le-Gaz contribuent à fiabiliser l'offre.
- Le réseau Transisère a évolué ponctuellement, dans une logique d'optimisation. Il bénéficie également du prolongement de la VSP sur A48 (2014).
- Aménagement / extension de pôles d'échanges en lien avec les gares ou le réseau Transisère réalisés (Moirans, Bièvre-Dauphine, Tullins, Grenoble, ...) ou à l'étude (Voreppe, Brignoud, Goncelin, La Bâtie, ...)

Un renforcement de l'infrastructure ferroviaire qui se fait attendre :

- CPER 2015-2021 : 21 M€ inscrits (création d'une voie supplémentaire en gare de Grenoble, déplacement halte de Pont-de-Claix, études sur l'étoile ferroviaire dont réouverture halte de Domène).
- Démarche « Etoile ferroviaire grenobloise » en cours de relance après une long interruption (2012-2018).
- Menaces de la ligne de Gap au Sud de Vif.

Des perspectives de développement des VSP (voies spécialisées partagées pour les cars express) en accompagnement du projet A480-Rondeau : A41 (étude inscrite au CPER, lancée en avril 2018 - MO : AREA) et A480 Sud (annoncée dans dossier DUP A480, non lancée)

Des réflexions sur le développement du covoiturage : travaux de la commission transport du SCoT, étude AREA sur l'expérimentation d'une voie réservée au covoiturage sur A48 (accompagnement du projet A480-Rondeau)

➤ **Le travail des territoires n'a pas fait émerger d'incohérences avec les recommandations du SCoT.**

Débat



Luc REMOND

Il faut parvenir à fédérer la Région et le département au-delà des trois AOM. Mais au-delà des institutions il y a des contacts très réguliers, techniques et politiques entre les trois territoires (SMTC, Grésivaudan, Voironnais). Des évolutions au niveau de l'agglomération se sont traduites par des évolutions sur les territoires. Grâce à la jonction avec le train et le tram E à Palluel au Fontanil-Cornillon, la fréquentation de la ligne venant du Voironnais a plus que doublé en trois ans. Nous travaillons sur le doublement en capacité du parking de Rives, dont la destination est double (TC et covoiturage), et sur le renforcement des lignes express du département.

Mais le train a régressé. L'étape importante a été la Loi Mobilité votée à l'automne mais la liaison statistique pour l'agglomération entre Grenoble et Lyon n'y est pas. Or, nous sommes tous d'accord pour dire que cette liaison doit être améliorée, notamment au niveau du doublement ferroviaire entre Moirans et Grenoble, de Saint-André le Gaz et de Rives. C'est essentiel, car le train est le transport le plus performant en termes de débit et de vitesse. Ce sont des choses à noter.



Jean-Paul BRET

Ce sont les actifs de la plaine de l'Isère qui travaillent le moins sur le Voironnais, alors que c'est là qu'on a le plus d'emplois. Il faut donc répondre aux besoins de mobilité sans espérer voir baisser ce besoin.



Yannik OLLIVIER

Quel temps faut-il pour aller de Voiron à crolles ?



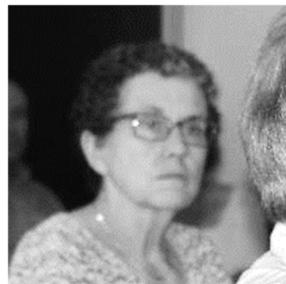
Gabriel JOURDAN, AURG

Environ 1 h en bus. Par le train, il y a une navette à Brignoud. Trans Isère, TER + transport urbain, soit trois tarifs différents.



Yannik OLLIVIER

Les élus sont incapables de répondre à la préoccupation du transport.



Dominique, FLANDIN-GRANGET Vice-présidente Transports et Déplacements, Le Grésivaudan

L'institutionnel est une obligation pour harmoniser la tarification. Il faut un rapprochement des AOM. Nous y travaillons.



Martin VANIER

Initier quelque chose, est-ce que cela veut dire une structure englobante qui prélève le versement transport ?



Jean-Paul BRET, Président de la CAPV

Le fait que le versement transport ne soit pas modulable est un handicap.



Martin VANIER

Dans le Grand Rennes, qui comprend 150 communes, il y a des communes qui ne comprennent pas qu'elles ont à payer la même chose.



Henri BAILE

Il faut écouter les habitants et les usagers. Nous avons installé deux types de transport et nous avons créé une rupture de modalité et un mécontentement des usagers en raison d'une non-entente entre le Grésivaudan et le SMTC



Alizé BACHIMON, Directeur de Cabinet SMTC

Il faut distinguer les problématiques.

- 1) L'impact du transport routier sur la qualité de l'air.
- 2) Le financement du transport. On arrive en effet au bout d'un modèle qui s'essouffle et qui s'est traduit par un gros niveau d'endettement du SMTC et un manque de ressources. Les titres de transport représentent avec 150 millions d'euros /an la principale recette du SMTC. Le SMTC fonctionne avec 50 millions d'euros de moins qu'avant 2014 ; on doit donc optimiser l'existant, et c'est ce que l'on essaie de faire avec le PDU : renforcer avec des liaisons fiables le « RER métropolitain » pour

créer le rabattement et organiser le plus efficacement possible le report modal. Cette stratégie est liée à la capacité financière que mettra la région sur le sujet, mais les collectivités de la GREG peuvent elles aussi réfléchir à la question.

3) le problème réglementaire sur le territoire de la métropole, puisque nous avons 5 structures AOM et AOT qui ont un impact sur la mobilité globale. Nous avons des projets mais pour aller plus loin, il faudrait une structure intégrée, ce que la loi ne permet pas aujourd'hui. Les gens attendent des liaisons fiables en termes de temps de parcours, avec une billetterie simplifiée. Les tarifications différentes sont en effet dissuasives, même avec des liaisons directes. Si nos élus souhaitent avancer et si la loi suit, nous trouverons les solutions.



Jérôme DUTRONCY

L'enjeu aujourd'hui est celui de l'intermodalité, et le fait que nous n'ayons pas sur un même territoire tous les déplacements au même niveau. Les centres-bourgs ont vocation eux aussi à évoluer vers des mobilités actives (marche, vélo, véhicule propre). Nous facilitons nos vies avec ces déplacements, et s'y ajoutent des enjeux de qualité de l'air et de climat. Nous avons aussi de grands flux qui produisent plus de kilométrage. Il faut créer les interdépendances en travaillant les deux aspects en même temps, la proximité et la longue distance. Les alternatives aux véhicules individuels à mobilité carbonée sont à trouver en proposant des solutions de centres de distribution urbains, des modes de distribution de carburants alternatifs, le GNV, l'électricité et l'hydrogène.



Luc REMOND

Il y a le périmètre administratif des AOM mais aussi des périmètres plus larges que le SCoT, notamment ceux qui intègrent la Chartreuse et le Vercors. Si on n'en tient pas compte c'est que l'on a raté quelque chose.



Martin VANIER

On commence à parler beaucoup plus du cadre de gouvernance dont cette GREG doit se doter. Mais il faut dire que cinq ans de gouvernance aussi perturbés que la période 2009-2014, c'est vache.... Et cela nécessite de passer plus de temps sur l'opérationnalité que sur le constat.



Pierre MERLE, Apprenti urbaniste au CAUE de l'Isère

Le SCoT serait-il un bon observatoire et un mauvais acteur ? Je remarque que le SCoT ne parle pas de la métropolisation des modes de vie, un phénomène que l'on constate à Clermont-Ferrand, à Nancy, etc... Le bilan réalisé par l'Agence d'Urbanisme montre que les personnes qui travaillent dans la métropole s'installent plutôt ailleurs. Des motivations inverses peuvent-elles exister ?

Sur la question de la revitalisation des commerces, on voit que dans les faits, on crée de grandes surfaces car cela correspond à ce que veulent les gens.

Le SCoT a été élaboré de manière quantitative. Mais si l'on veut prendre en compte les besoins des habitants, comment concrètement met-on cela en place, par des tables-rondes entre élus ?



Martin VANIER

Le SCoT comme acteur des modes de vie ?



Muriel PEZET-KUHN

L'économie du recyclage, par exemple, n'a pas été prévue dans le SCoT. Nous ne l'avons donc pas étayée.

Conclusion



Yannik OLLIVIER

Cette séance

Je vais conclure cette séance par une phrase de Lacan : « L'amour, c'est offrir à quelqu'un qui n'en veut pas quelque chose que l'on n'a pas ». Le SCoT est-il à l'image de l'amour ?

Participants

- ALEXANDRE Olivier, chargé de mission - EP-SCoT
- AUGER Philippe, Directeur de l'EP - SCoT
- BACHIMON Alizé, Directeur de Cabinet SMTc
- BAILE Henri, Vice-président au logement du Grésivaudan, maire de Saint-Ismier
- BARBIERI Jérôme, Vice-président à la Planification - CAPV
- BEGUERY Pierre, Maire de Montbonnot
- BENECH Cécile, Responsable Com transition environnementale et eau EP-SCoT
- BENIGNA Pierre-Yves, DGA – Développement et Attractivité Grenoble-Alpes Métropole
- BERROU Constant, Chargé d'études territoire - AURG
- BILLARD Sophie, Service Economie Commerce – Bièvre Est
- BISARD Juliette, Chargée de mission Animation du projet métropolitain Grenoble-Alpes Métropole
- BLAIS Julie, Chef du service Projets SMTc
- BOULANGER Emmanuel, Directeur d'études habitat/ville - AURG
- BRET Jean-Paul, Président de la CAPV
- BROCHIER François, Maire de Bévenais
- CAUSSE Jean-Noël, Grenoble-Alpes Métropole, conseiller municipal d'Herbeys
- CHABERT Catherine, Adjointe à la cheffe du SASE - DDT 38
- CLEMENTI Julien, Chargé d'études Economie/Commerce, AURG
- DECERIER Amandine, Chargée de mission - EP-SCoT
- DUTRONCY Jérôme, Vice résident Grenoble Alpes Métropole
- ESCARTIN Vincent, Chargé d'études Economie, AURG
- FLANDIN-GRANGET Dominique, Vice-présidente Transports et Déplacements, Le Grésivaudan
- GARNIER Christine, Vice-présidente Grenoble Alpes Métropole
- GROS Serge, directeur du CAUE
- JACOMETTI-BEAUQUIS Pierre, Chargé de planification, DDT 38
- JOURDAN Corinne, Directrice Pôle Aménagement, Bièvre-Est
- JOURDAN Gabriel, Chargé d'études Mobilités/Territoires, AURG
- KURTZROCK Nicolas, Directeur pôle économie - SMVIC
- MACHENAUD Stéphanie, Chargée de mission, EP-SCoT
- MERLE Pierre, Apprenti urbaniste - CAUE de l'Isère
- MILESI Nicolas, Directeur Aménagement, Logement - CC Le Grésivaudan
- MYARD Marie-Cécile, Concepteur rédacteur ,journaliste indépendante
- NIOT Daniel, Vice-président du Trièves
- OCTRU Michel, Maire de Claix
- OLLIVIER Yannik, Président de l'EP-SCoT
- PARENT Benoît, Directeur AURG
- PEZET-KUHN Murielle, Directrice d'études Environnement - AURG
- PICHAVANT Françoise, Directrice d'études observation - AURG
- POTIE Jean-Claude, Maire de Izéron
- REMOND Luc, Vice-président aux Politiques de Déplacement - CAPV
- REVOL Jean-Michel, Maire de Saint-Marcellin
- ROSTAING PUISSANT Michel, Conseiller Délégué au Développement Economique - CAPV
- SIMONDANT Martial, Vice-président Bièvre Isère Communauté
- SOUBEYROUX Jean-Louis, Conseiller Communautaire - CAPV
- THERY Laurence, VP Aménagement, Communauté de communes Le Grésivaudan
- TOURRETTE Laurette, Chef de projet, service Aménagement - CAPV
- VANIER Martin, Professeur - Institut d'urbanisme de Paris
- VOLOVIK Igor, Responsable urbanisme et projet de la ville de Saint-Marcellin

Excusés

- BAYOT Vincent, Vice-président SMVIC

- BEFFRE Lionel, Préfet de l'Isère
- BONAIME François, Directeur Général des Services - SMVIC
- CHASSAGNE Claudine, Vice-présidente à l'agriculture et à la forêt
- DELATOUR Anne, Chargée du suivi PLU, Documents de planification – CAPV
- DUPRAZ-FOREY Isabelle, VP chargée de l'aménagement, SMVIC
- GATTAZ Bruno, Adjoint à l'urbanisme - Ville de Voiron
- GIMBERT Francis, Président de la communauté de communes Le Grésivaudan
- GUILMEAU Guy, Maire de Saint Cassien
- GUILLON Noël, maire de la Côte Saint-André
- INARD Jean-François, Directeur du pôle patrimoine - SMVIC
- MOCELLIN Raphaël, Adjoint au Maire de Saint-Marcellin
- MONGABURU Yann, Président SMTc
- PENET Jean-Yves, Vice-président CAPV
- PIOLLE Éric, Maire de Grenoble
- THOVISTE Laurent, Grenoble-Alpes Métropole

